

Tout de me present être déterminé en définitif l'année  
1893 représente un déficit de 522.73 qu'il est indispensable  
de combler par une imposition extraordinaire.

Le Conseil approuve le Compte de Gestion présenté  
par le Bureau de Trésorier et fait voter l'ordonne  
ment relatif à l'achat de 1046, 52

Le Conseil demande que les Contingents de la Commune,  
dans l'Intérieur du Chemin à 5<sup>e</sup> Comm. n° 15. Soient  
ramené au chiffre antérieur de 70<sup>e</sup> environ au lieu  
du chiffre actuel de 85<sup>e</sup>. Vu le mauvais état des  
Chemins n° ordinaires.

Le Conseil maintient pour 1895 l'imposition de 4<sup>e</sup>  
Centime pour l'entretien du Chemin n° 15

R. Rivier      Y. Murey      Laurent & Baugy  
Nicolas      L. L. Bouff      Bernard Beron  
Loyac le Tanteur      Le Corre D'ecau  
H. L. Bouff  
an

Séance venante

Le Conseil considérant que les bâtiments de la école des filles au  
bourg sont insuffisants & décide qu'il est indispensable de faire  
construire une classe supplémentaire et prie M. l'inspecteur de vouloir  
bien faire présenter un devis à ce sujet

Le conseil se réserve de voter le plus tôt possible la répartition de l'emprunt  
nécessaire. Dès qu'il connaîtra le montant approximatif de la dépense et  
prie M. l'inspecteur d'avoir la complaisance de porter la solution  
de cette affaire de sorte que la nouvelle classe puisse être occupée  
vers le premier janvier 1895

Y. Murey      R. Rivier      Laurent & Baugy  
Nicolas      L. L. Bouff      Bernard Beron      Loyac  
D'ecau      Le Corre Tanteur  
H. L. Bouff  
an



Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrieu est convoqué pour  
 Dimanche prochain 29 juillet à 7 heures du matin  
 Erqui-gabrieu le 26 juillet 1894  
 H. E. Kous

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-neuf juillet  
 à sept heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 gabrieu s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Henri  
 E. Kous maire

Etant présents M. M. Bacon, E. Couv, Briand, E. Drie, E. Kous,  
 Louis, Riou, Laurent, Kergourlay, Weidelic, Féron, Quelus, Girant,  
 Le Grand, et Henri E. Kous maire  
 Absents M. M. Moaki, Feunteun, Lepoit, Kannon, Koller, E. Goff,  
 Koubuc.

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande du sieur  
 Feunteun Michel commerçant en cette commune, demandant à se dis-  
 penser de sa période d'instruction de vingt-huit jours

Le conseil après avoir délibéré vu la situation dans laquelle se  
 trouve le sieur Feunteun émet son avis favorable à sa demande  
 Féron Dredre L. Bacon Briand Le Comedori  
 L. Kous H. E. Kous M. Riou

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrieu  
 est convoqué pour Dimanche prochain 26 courant, pour la session  
 ordinaire du mois d'août  
 Erqui-gabrieu le 21 août 1894  
 Le maire  
 H. E. Kous

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-six août  
 à 7 heures du matin le conseil municipal de la commune  
 d'Erqui-gabrieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances



deux nouvelles à brich Des filles au boug, le conseil après avoir délibéré  
accepte le projet présenté par M<sup>r</sup> l'inspecteur

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz Pairen Piron Dureau H. Corre  
Loyach L. Le Goff Brouh  
H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne fait connaître au conseil qu'il est nécessaire d'un commun accord  
prendre à la commune pour réparer les bâtiments scolaires, le conseil après  
avoir délibéré est d'avis que cette somme soit employée 1<sup>o</sup> toute première pour  
réparer la toiture et la cour de brich Des garçons au boug et second 2<sup>o</sup>  
pour réparer la toiture et le mur de clôture de brich De l'estouan

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz Pairen Piron Dureau  
H. Corre Loyach L. Le Goff  
H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne donne connaissance au conseil d'une demande de siegne Loyach  
Simon demandant avoir son conseil en vue d'obtenir le congé de son fils de  
la classe 1894 à titre de soutien de famille, le conseil après avoir délibéré  
est d'avis favorable à cette demande

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz H. Corre Pairen Piron Dureau  
Loyach L. Le Goff Brouh H. Rivin

Siègne tenant

Le siegne donne connaissance au conseil d'une demande de M<sup>r</sup> L. Corre  
Jean Marie solidaire 21<sup>o</sup> Port. th. à (classe 1893) demandant à être  
soutenu de sa femme et de son titre de soutien de famille, le conseil après  
avoir délibéré est d'avis favorable à cette demande

Après M. Bassey, M. Belloc Rouven  
Kergoulaz H. Corre Pairen Piron Dureau Loyach  
L. Le Goff Brouh H. Rivin



arrat. parait et a charge par la commune de constater les nouvelles etatues  
au parait et au premier Du cote Du chemin

Le Conseil apres avoir deliberé approuve le Dit acte de vente et Dis-  
pense M. le Maire de remplir les formalites hypothecaires

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Guellere Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand P. Le Roy

Seigneur tenant

Le Maire par le Conseil de l'Église temple a faire de la somme de  
100 francs accordés a la commune par le conseil genéral sur les fonds  
du Département, pour réparer trois ans écoles communales

Le Conseil apres avoir deliberé autorise M. le Maire a traiter de gre a gre  
avec l'entrepreneur pour les travaux a exécuter pour cette somme

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Guellere Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand P. Le Roy

Seigneur tenant

Le Maire pour connaissance au conseil sur demande du sieur E. Le  
Pau solant au 2<sup>me</sup> Logt. de chassure a école demandant a être dispensé  
de servir a cetif a l'Église de soutien de famille

Le Conseil apres avoir deliberé émit un avis a la demande du demandeur

L. Bacon <sup>Maire</sup> Ymone Fontaine  
Guellere Dreau Simon Lozach  
R. Rieux Le Goff Briand

Le conseil municipal de la commune de Bigue fabriqué et conrogai  
pour Dimanche prochain 15 novembre pour la session ordinaire de  
mois de novembre

Bigue fabriqué le 14 novembre 1894

L. Maire  
H. Le Roy

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le six huit novembre  
 a huit heures du matin, le conseil municipal de la commune de  
 Cabanis s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session  
 du mois de novembre, sous la présidence de M. E. Boay  
 étaient présents M. M. Riou, Leche, Le Bouy Louis, Kergourlay  
 Quabon, Laurent, Le Druac, Baunou, Loyach, Le Goff, Bideli,  
 et Le Bouy main  
 Absents M. M. Guichet, Briand, Le Com, Faion, Leunten, Le  
 Lou, Le Grand,

M. E. Boay Louis élu secrétaire  
 Pour se conformer à la loi, les membres du conseil procèdent à la  
 nomination de vingt propriétaires formés de la commune pour  
 la liste des répartiteurs pour l'année 1894 sont désignés M. M.  
 Stinne, Le Perre Jean, Le Bouy Pierre, Bideli Pierre, Glain  
 Le Goff Pierre, René Polleu, Jean Marie Bideli, Yves Girant, Le  
 Loyach, Kergourlay Laurent, Couet Louis, Salavin Yves  
 René, Lassau Pierre, Etien François, Croalen Alain, Le  
 Jean, Glain Eymon, Guillaumet Pierre

Le Bouy Nedelec Druac  
 M. E. Boay R Riou Laurent  
 Loyach Le Goff Kergourlay  
 ymery quabon

Sieme séance  
 Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale  
 l'année 1894 M. E. Goff, membre du conseil municipal et  
 de la commission des réclamations M. M. Guichet et  
 Le Bouy Nedelec Druac  
 Le Goff Kergourlay R Riou Baunou Loy  
 Le Bouy

Seance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil du plan et devis presenté par M<sup>r</sup> Guerin architecte pour la construction de salles de classes à l'école publique au baug

Le conseil après avoir délibéré approuve le plan et devis et montant du devis estimatif des travaux à exécuter pour le dit école est de 9000 fr. le conseil prie M<sup>r</sup> le Préfet d'autoriser la commune à contracter le dit emprunt pour 3 ans et vote 300 fr. pour couvrir la part de la commune dans le dit emprunt

Le Maire *Le Goff* Laurent Kerroulay  
M<sup>r</sup> le Préfet *Le Goff* R. Reiou Rannou Luyach  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* querren *Ymber*

Seance tenante

M. le Président soumet au conseil un acte passé le 10 novembre 1894 entre M. le Maire et M<sup>r</sup> l'entrepreneur Mathias, propriétaire à Quilmoué portant échange après avoir pris connaissance de l'offre de l'administration montant à la somme de soixante francs par la proposition de M. l'Agent. Verger cantonal d'acquiescer une portion de terrain destinée à faire partie du chemin de petite communication n<sup>o</sup> 1 de Quimprié à l'Quenole dans la commune de Ergué-Gabrin et compris dans le plan cadastral parcellaire dont le détail est Section A. n<sup>o</sup> 140 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> cent.

La commune abandonne gratuitement au propriétaire, sous la réserve des droits de tiers, la portion d'ancien chemin située au nord de la parcelle de la parcelle 116, entre l'angle n<sup>o</sup> 0 de cette parcelle et le nouveau fossé (contenance 0<sup>m</sup> 4<sup>m</sup> 20<sup>m</sup> environ) La commune prend en outre à sa charge la construction de la nouvelle

Le conseil après avoir délibéré approuve le détail et s'empresse de donner son plein assentiment à l'opération  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* Rannou Luyach  
M<sup>r</sup> le Maire *Le Goff* querren *Ymber*

... sans tenant

Le conseil municipal pour l'assistance médicale gratuite sur les  
frais de bureau de bienfaisance Deux cent cinquante quatre francs  
2° sur les fonds votés au budget de 1891 pour malades indigents trois  
cents francs

Le conseil se réunit de nouveau le 2 Décembre à neuf heures du  
matin pour la session du mois de novembre

Présents M. H. Maki, Kergourlay, E. Karslaw, E. Goff  
E. Grand, M. M. Huitric, Quelron, Corack, E. Druan, Fautou

Absents

M. E. Roy-Louis élu secrétaire

2. 1891

Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de quatre  
vingt centimes à percevoir sur l'imposition de 11 centimes 40 centimes  
en session de mai 1891 pour insuffisance de revenus au budget et  
siguener cette imposition pour insuffisance de revenus est réduite à  
31 centimes

Présent et délibéré les Dits pour, mais en sus dit

Ymbery Huitric Fautou Druan  
Kergourlay E. Grand E. Goff  
Corack Quelron  
Laryac'h  
Karslaw

Le conseil municipal de la commune de Loguiv-Gabriel est composé  
de dix-neuf membres 24 fixés à 8 heures du matin par un  
arrêté de février

Loguiv-Gabriel le 20 février 1891

E. Maki  
M. E. Roy

San...  
Du matin...  
le...  
étaient...  
Widely...  
E. Roy...  
Absents...  
Kergourlay...  
M. E...  
M. E. Maki...  
Du 4...  
d'octobre 1891...  
conseil après...  
et toujours...  
foyers

E. Maki...  
Du 4...  
quint...  
à l'été...  
Le conseil...  
M. E. Roy

E. Maki...  
P. famille



quintuple classe 1894, qui demande à être maintenue dans  
les pages communes de la famille  
Le Conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
demande de son nomme N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
L. Biron Pierre Jean Marie n° 329 du terage du canton de  
classe 1894 demandant à être maintenue dans ses pages  
de la commune de famille.  
Le Conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
demande de son nomme N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
L. Biron Henri Jean n° 196 du terage du canton de  
classe 1894 demandant à être maintenue dans ses pages  
de la commune de famille.  
Le Conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
demande de son nomme N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron  
N. Biron L. Biron L. Biron

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
N. Biron Henri Michel n° 237 du terage du canton de

classe 1894, qui  
de famille  
Le Conseil après avoir

Le Maire après avoir  
de 1894 ont été insuffi  
gétaires qui ont été  
fruits de surproduction  
fruits de surproduction  
Entretien des bois  
Contributions des  
bois de man  
Secours aux  
Entretien du che  
Le Maire invite  
à l'usage, et recon  
Le Conseil muni  
fait et délibéré  
est signé au

Le Maire donne  
Baks Louis pro  
commune de  
le chevron de



Le conseil après avoir délibéré, considérant que la propriété de la  
 croix d'André est également vicieuse & a saque est d'avis que cette  
 parcelle soit vendue au plus offrant mais que la propriété soit aux  
 vicieux

Paul Bacon approuvé  
 P. L. Roux  
 Gendarme M. Le Couvreur Rejoins  
 Gendarme

Le conseil municipal de la commune de Bryon-Gabrieux est réuni  
 le jeudi prochain 21 mai courant à 7 heures du matin  
 pour la session ordinaire du mois de mai

Bryon-Gabrieux le 17 mai 1894  
 Le Maire  
 H. L. Roux

Le vendredi huit cent quatre-vingt-vingt-cinq, le vingt-un mai  
 heures du matin, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire  
 de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 sous la présidence de M. H. L. Roux, maire

Étaient présents M. H. L. Roux, Louis, Coq, Louis, Roux,  
 Henri Roux, Mathis, Yves, Laurent, Jean Marie, Bacon, Louis, Roux,  
 Laurent, Étienne Yves, Briand, Jean, Guéhen, Louis, Henri Roux

Absents M. H. L. Roux, Henri, Mathis, François, Rolland, Louis,  
 Jean, L. Ouis, Étienne, L. Goff, Henri, Trumbour, Mathis  
 M. H. L. Roux, Louis, élu secrétaire

Le conseil après avoir entendu la délibération de la  
 session municipale adopte la liste de la taxe  
 de l'année 1894 pour

Le département pour	7765	31
Le conseil municipal pour	7215	31
Le conseil municipal pour	499	31
Le conseil municipal pour	1694	31
Le conseil municipal pour	2107	31

Après avoir  
 les sommes  
 ou les cases  
 leur destination  
 Il en résulte  
 un déficit de  
 Le conseil  
 de Bryon-Gabrieux  
 les crédits reportés  
 le Bureau de  
 Le conseil  
 M. L. Roux  
 Le conseil  
 en matière de  
 Communication  
 au lieu de 850  
 Assistance  
 Le budget  
 pour 100  
 et 181.60  
 Considérant  
 un M. Roux  
 le journal  
 Classement  
 Roux  
 Le conseil  
 en 1895  
 en 1896  
 Conseil  
 les ans.  
 H. L. Roux  
 P. L. Roux  
 Laurent



Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'un  
Monsieur Jean Pierre n° 93 dubourg du canton de Quimper et de  
demandant a être maintenu dans ses foyers a titre de tuteur de famille

Le conseil après avoir délibéré est d'avis favorable

Approuvé P. L. Roy Henriette P. Roy  
Laurant Kerzour Laj Rousson R. Rivu Bernard  
M. L. Roy Loyal

Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de mise de  
cultivateur de l'André demandant a acquies de la commune de Brague  
deux terrains vagues; le conseil après avoir délibéré est d'avis de rendre ces  
parcelles a moins qu'un n° Guillou propriétaire de la croix d'André qui  
prétend qu'une de ces parcelles lui appartient au présent et tuteur de  
parce

Loyal le P. Roy Henriette  
Laurant Rousson Kerzour Laj Roy  
M. L. Roy R. Rivu Bernard

Siens tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
non François propriétaire au bourg de Brague habitant demandant a  
de la commune une parcelle de terre bordant le chemin vicinal  
a l'usage de garçons; le conseil après avoir délibéré est d'avis de  
parcelle a moins que le Dubon propriétaire de la propriété  
au présent des terres de propriété de cette parcelle

P. L. Roy Henriette P. Roy  
Laurant Rousson Kerzour Laj Roy  
M. L. Roy R. Rivu Bernard

Le conseil municipal de la commune de Brague habitant  
pour dimanche prochain 15 août 1871 a 7 heures

pour la

Le Maire  
du matin le  
reuni au lieu  
d'avis sous  
étaient pres  
nou, l'inter

Absente M.  
Guillem, H.  
M. Habi  
M. le Maire  
pour passer la  
nomme M. H.

Approuvé

Le Maire donne  
est municipal  
de nouvelles faire  
Le conseil après  
Approuvé

Le Maire donne  
deux fois

pour la session ordinaire du mois d'août  
Erquy-Gabrie le 13 août 1895

Le Maire  
H. Le Roux

Le vendredi huit cent quatre-vingt-quinze le dix-huit août à sept heures  
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire du mois  
d'août, sous la présidence de Henri Le Roux maire

Étaient présents M. M. Haki, Le Drieu, Girant, Bacon, Le Goff, Ban-  
nou, Feunteun, Le Roux Louis, Le Roux, Le Roux maire, Briand

Absents M. M. Laurent, Kergourlay, Rollon, Lorc'h, Heideux, Le Goff,  
Quilès, Huitric, Le Grand, Riou

M. Haki élu secrétaire

M. Le Maire prie le conseil de désigner deux conseillers municipaux  
pour dresser la liste des électeurs consulaires, à l'unanimité le conseil  
nomme M. M. Le Roux Louis et Briand Jean pour remplir ces fonctions

Y. Haki  
H. Le Roux Drieu Feunteun  
Bacon Briand Le Goff  
H. Le Roux

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une délibération du con-  
seil municipal de la commune de Rosperden demandant la création  
de nouvelles foires qui se tiendraient le jeudi de chaque semaine

Le conseil après avoir délibéré déclare se désintéresser de cette question

Y. Haki  
H. Le Roux Bacon Feunteun  
Drieu Briand Le Goff  
H. Le Roux

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de terrain  
Briand Yves demandant à être dispensé de sa peine de destruction de

vingt-huit jours à titre de soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la demande  
 approuvé  
 Dureau Bannou Briaud Le Goff  
 H. Le Beau

Sième tenante

Le Maire donne connaissance au conseil de l'acte de vente d'une  
 portion de terre que le sieur Mathieu Yves propriétaire à Bezançon a  
 cédé gratuitement à la commune pour l'élargissement du chemin  
 vicinal n° 5 dit de Kerdouet

Le conseil après avoir délibéré approuve cet acte de vente  
 approuvé  
 Dureau Bannou Briaud Le Goff  
 H. Le Beau

Sième tenante

Le Maire prie le conseil de décider sur lequel des chemins vicinaux  
 de la commune serait employé la somme de cinq cents francs votés  
 par le conseil pour la construction ou l'élargissement d'une portion  
 de chemin vicinal. Le conseil après avoir délibéré est d'avis d'employer  
 ces fonds sur le chemin vicinal n° 6 à l'endroit dit montagne de  
 loquelhas c'est-à-dire à continuer sur la route déjà en état de viabilité  
 et prie Monsieur le Préfet d'autoriser ces travaux avant le 15 août

approuvé  
 Dureau Bannou Briaud  
 H. Le Beau

Le au mil huit cent quatre-vingt-quinze, le 1<sup>er</sup> septembre à huit heures  
 matin, le conseil municipal de la commune de Orgue s'est réuni  
 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Henri Le Beau  
 à l'effet d'élire les délégués et suppléants pour l'élection d'un conseiller

Chaintreuil  
 Le Corou, L'aur  
 Houtier, Th  
 absent: M. M.  
 Le Conseil a élu  
 M. Le Beau  
 1<sup>er</sup> Les art. 4  
 du 2 août  
 La loi de  
 2<sup>e</sup> Le d  
 municipaux  
 désignés et  
 qui doit à  
 département  
 3<sup>e</sup> Le l. de  
 1875 et de  
 1876 visé

Il a nommé  
 au scrutin  
 à l'élection  
 Chaque com  
 a remis je  
 vote secret  
 Le conseil  
 Il a donné  
 Nombre de  
 à l'ordre:  
 une vingt  
 se sont fait  
 Requête pour

Présents MM. Rollon, Riou, Bahi, Vidéti, Coisant, Fumtoun,  
Le Corre, Carpent, Le Roux Louis, Bacon, Meyrouzay, Quibren, Le Druac  
Absents MM. B.

Le conseil a élu pour secrétaire M. Le Roux Louis  
M. Le Président a donné lecture.

- 1° Les articles transcrits ci contre de la loi organique  
du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par  
la loi du 9 Décembre 1884;
- 2° Le décret du 24 août courant convoquant les conseils  
municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs  
délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale,  
qui doit avoir lieu le 6 octobre 1895 dans le  
département;
- 3° Le 1<sup>er</sup> article 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> 3 de la loi du 30 décembre  
1875 et des articles 3 et 4 du décret du 7 janvier  
1876 visés dans le décret de convocation.

### Election des Délégués 1<sup>er</sup> Jour de Scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat,  
au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,  
à l'élection de six délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom,  
a remis fermé au président, son bulletin de  
vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 9 heures.

Il a donné les résultats ci après:

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne	18
à déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou sans laquelle les votants se sont fait connaître.	0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés.

amith  
mari favorable à sa demande  
L. Bacon

Brian Le Goff  
H. L. Bacon

il de l'acte de vente d'une  
propriété à Meyrouzay  
élargissement du chemin

ce acte de vente  
L. Bacon Fumtoun  
Brian Le Goff

H. L. Bacon

quel des chemins vicinaux  
de cinq cents francs vote  
élargissement d'un ponton  
sur est Paris d'employés  
dit montagnon de  
dijà en état de voir bâtir  
travaux avant l'hiver  
Bacon Fumtoun  
Brian  
H. L. Bacon

septembre à huit heures  
longue habitude de  
H. L. Bacon  
élection d'un sénateur

Majorité absolue . 10.

Ont obtenu	
M. Bolleré René	17 voix
M. Le Gouar Hervé	17
M. Signour Coentiz	12.
M. Nédélec Pierre	12.
M. Kriou René	10
M. Baccou Louis	10
M. Le Gout Louis	7.
M. Mafé Yves	6
M. Hugoulay Laurent	5
M. Le Com Hervé	4
M. Laurent Jean-Marie	3
M. Gannon Louis	2
M. Briand Jean	1
M. Le Goff Hervé	1
M. Fumteury Mathias	1
M. Nédélec Jean-Marie	1

Ont réunis la majorité absolue et ont été proclamés

Désignés :		
M. Bolleré René		qui a déclaré accepter le mandat
M. Le Gout Hervé		id.
M. Signour Coentiz		id.
M. Nédélec Pierre		id.
M. Kriou René		id.
M. Baccou Louis		id.

### Election des suppléants

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des suppléants.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement

Le scrutin  
Monseigneur  
et d'ailleurs  
une vingtaine  
se sont f  
Kriou  
Majorité

Ont obtenu  
M. Kriou  
M. Bolleré  
M. Signour  
M. Le Gout  
M. Nédélec  
M. Kriou  
M. Baccou  
M. Le Gout  
M. Mafé  
M. Hugoulay  
M. Le Com  
M. Laurent  
M. Gannon  
M. Briand  
M. Le Goff  
M. Fumteury  
M. Nédélec

Ont été  
suppléants

M. Kriou  
M. Bolleré

Le scrutin

Le détail de vote donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 18

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels le votant n'a pas fait connaître le nombre de suffrages exprimés 0

Majorité absolue 18

10

Ont obtenu

M. Kergourlay Laurent. 14 voix

M. Briand Jean. 10

M. Toustoum Mathias 4

M. Le Roux Louis 2

M. Kannon Louis 2

M. Laurent Jean Mari 2

M. Lozach Henri 1

M. Huitric Horvé 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants.

M. Kergourlay Laurent qui a déclaré accepter le mandat.

M. Briand Jean id.

La séance a été levée à dix heures.

L. Le Roux Reim. Po Ysmahes

L. Ducon N. P. B. Briand Toustoum

M. de Cony Guellec Lozach

Dreac Huitric Laurent Kergourlay

Kannon H. Le Roux







ne la mention ne s'est produite à cette enquête, et invite l'assemblée sur la base de la  
la commission chargée de se prononcer définitivement sur une délibération  
motivée

Le conseil municipal a vu en connaissance de cause le procès verbal d'enquête et l'avis  
de la commission chargée

Par ces motifs, estime le conseil estimer qu'il y a lieu de déclarer d'utilité publique  
l'exécution du projet de fixation de tracé des chemins vicinaux ordonnance n° 1  
2, 3, 6, et 7. bressa du boulay d'Argue-jubein

H. L. Corbe Kieu Laurent  
Fournier Rannou Loryach Nédélec  
H. L. Kieu Briand  
Gullen

Somma tenant

Le Maire expose au conseil au conseil municipal que les crédits ci-après énoncés  
au budget de 1894 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses  
qui ont été effectuées au delà de ces crédits. Soient

Requêtes de l'état civil	16 <sup>60</sup>
Enfants assistés	10 <sup>40</sup>
Dépenses imprévues	10 <sup>35</sup>
Remb <sup>t</sup> de centimes sur charroy et voirie 1894	0 <sup>25</sup>

Le Maire invite le conseil à voter les compléments de crédits ci-dessus, et se convoie  
municipaux

Le conseil municipal, l'expose du Maire entendu, vote les dits crédits

H. L. Corbe Kieu  
L. L. Kieu Laurent Nédélec Fournier  
Rannou Loryach Briand Gullen  
H. L. Kieu

Somma tenant

Le Maire demande l'avis du conseil sur la situation de famille des sieurs  
Quirou Pierre et Mocaré Mear, maintenant dans leur foyer comme sou-  
verain de famille. Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à l'en-  
suivant

Fournier H. Kieu H. L. Corbe  
Gullen L. Kieu Nédélec Rannou Loryach  
H. L. Kieu Laurent Briand

Le Maire Bonni connaissance au conseil d'une demande de son sieur Corvane  
Jean conseil de la classe de 1896 demandant d'être maintenu dans sa fonction  
à titre de soutien de famille, le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable  
à son maintien

L. Rouf R. Rivu H. L. Corvane  
Laurent N. Nébès Tourteun Rannou Loryac'h  
H. E. Rouf Gueller Briand

Séance tenante

Le Maire Bonni connaissance au conseil d'une demande de son sieur Corvane  
conseil de la classe de 1896 demandant d'être maintenu dans sa fonction  
à titre de soutien de famille, le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable  
à sa demande

L. Rouf R. Rivu H. L. Corvane  
Laurent N. Nébès Tourteun Rannou Loryac'h  
Gueller Briand  
H. E. Rouf

Séance tenante

Le conseil prie monsieur le maire d. joindre les démarches nécessaires  
pour l'obtention de la terrain vague situé à Herdilis et habité par le  
sieur de la Guillaume appartenant à la commune et autoriser le  
maire à tenter un procès s'il y a lieu au sieur Kourbigot meunier au  
N. G. qui prétend être propriétaire de ce terrain

L. Rouf R. Rivu H. L. Corvane  
Laurent N. Nébès Tourteun  
Rannou Loryac'h Briand  
Gueller

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrin est convoqué  
pour dimanche prochain 17 mai à 8 heures du matin, pour la nomination  
du conseil municipal et la nomination du maire et des adjoints

Erquy-Gabrin le 12 mai 1896

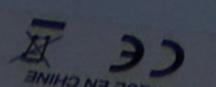
H. L. Rouf

L. on  
17  
le  
A. Erquy  
à la  
sont  
sur la  
le  
48 et 7  
étaient  
de Roux  
de Roux  
de Roux  
Roux  
Bacon  
Dornic  
Laurant  
Tourteun  
Kourbigot  
Erquy  
Absent  
da.  
M.  
qui  
des  
élection  
L.  
Briand  
M.  
M.  
Bacon  
Louis  
Koller  
Briand

W. Erquy-Gabrin  
Rannou  
Arkan

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIR LE COUVERCLE

LOT# EMC05201610754



Le 27 mai huit cent quatre vingt seize le  
 17 du mois de Mai à 8 heures du matin  
 le conseil municipal de la commune  
 a été réuni par le bureau électoral  
 à la suite des opérations du 7 Mai se  
 sont réunis dans la salle de la mairie  
 sur la convocation qui leur a été adressée par  
 le Maire, conformément aux articles  
 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux :

- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| L. Roux Henri                | Bacon Joseph   |
| L. Roux Louis                | L. Vivant Yves |
| L. Roux Henri                | Rannou Louis   |
| Riou René                    | Muitric Henri  |
| Bacon Louis                  | Quelven Louis  |
| Dornic Louis                 | Hollon René    |
| Laurent J <sup>m</sup> Marie | Briand Jean    |
| Funteun Mathias              | Ezack René     |
| Kergourlay Laurent           | Bronne Jean    |
| Languy Louis                 | L. Grand Jean  |
| Abryat M. Mathi Yves         |                |

La séance a été ouverte sous la présidence de  
 M. L. Roux Henri Maire  
 qui, après l'appel nominal, a donné lecture  
 des résultats constatés aux procès-verbaux des  
 élections et a déclaré installés M. M.  
 L. Roux Henri, L. Roux Louis, L. Roux Henri  
 Riou René, Bacon Louis, Dornic Louis  
 Mathi Yves, Laurent J<sup>m</sup> Marie, Funteun  
 Mathias, Kergourlay Laurent, Languy Louis  
 Bacon Joseph, L. Vivant Yves, Rannou  
 Louis, Muitric Henri, Quelven Louis  
 Hollon René, Briand Jean, Ezack René  
 Bronne Jean, L. Grand Jean.



1<sup>er</sup> tour de scrutin 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

à Déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont point connus 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

Ont obtenu M. M. Riqui Riqui 11  
Le Pous Louis 1

M. Riqui Riqui, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

à Déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont point connus 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

Ont obtenu M. M. Mahi Yvis 18  
Le Pous Louis 1  
Bacon Louis 1

M. Mahi Yvis, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Le Pous Louis Le Corne Loyalh Fontaine  
Bannon Le Grand Jean

Bacon Joseph Le Ganguy Brouard  
Poussin Riqui Riqui  
M. M. Le Pous Louis Bacon Riqui

Sierra Lemonte  
 M. le Maire prie le conseil de donner son avis sur la situa-  
 tion de famille de M. E. Maco Pierre soldat au 116<sup>e</sup> de ligne  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la demande  
 du sus nommé

M. le Maire  
 Le Grand Jean Fontaine Huître  
 Bacon Joseph E. Languy Priou  
 Brome Jean Domiz Kergourlay H. le Roux

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un demandeur  
 du sieur Daoudal Jérôme inscrit de la classe 189<sup>e</sup> de son  
 sort à être maintenu dans ses foyers comme soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à cette  
 demande

M. le Maire  
 Le Grand Jean Fontaine Huître  
 Bacon Joseph E. Languy Priou  
 Domiz Kergourlay L. Bacon P. Priou

M. le Maire donne connaissance au conseil d'un demandeur  
 du sieur E. Maco Pierre soldat au 67<sup>e</sup> de ligne inscrit  
 à être renvoyé dans ses foyers comme soutien de famille  
 Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
 demande

M. le Maire  
 M. le Maire L. Cour Loryac'h  
 Laurent, Brannou Le Grand Jean  
 Huître Bacon Joseph E. Languy  
 Brome Jean Domiz Kergourlay  
 H. le Roux P. Priou

Le conseil municipal de la commune d'Equihen  
 convoque pour dimanche prochain 31 mai à 9 heures de matinée  
 pour la session ordinaire du mois de mai  
 Equihen le 26 mai 1896

Le Maire  
 H. le Roux

M. le Maire  
 Loryac'h  
 Huître  
 Priou

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS QUARTER LE COUVERCLE

LOT# EMC05201610751

Le vendredi huit cent quatre-vingt-seize, le trente-un mai, à sept heures  
 du matin le conseil municipal de la commune d'Orqui Gabon s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire de  
 mai, sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents M. M. Bion, Corant, Languy, Le Grand, Le  
 Courtois, Le Corre, Racourou, Bacon Joseph, Uahé, Quelven,  
 Denis, Briand, Le Maire

Absents M. M. Ballou, Pronice, Seurtaun, Brannou, Lozach, Kergour  
 Loy, Laurent, Kautric

M. Le Maire Louis élu secrétaire

Les revenus de l'exercice 1895 l'excédent	7354. 25
Les dépenses	6973. 50
Excédent de recettes en fin de	381. 15
Excédent de l'exercice antérieur etant de	2193. 71
	<u>2574. 86</u>
Reste pour l'exercice total	2204. 87
De cette somme il convient de déduire celle de pour dépenses obligatoires restant à payer sur le disponible que	369. 99

Le Conseil approuve le Compte de l'exercice de  
 Bienfaisance qui lui en est soumis, et qui par suite  
 est excédent de recettes de

1299. 06

Le Conseil vot pour 1897 une proposition d'excédent de 19 cent.  
 pour doter le Budget sept. de 1896 et le Budget ord. de 1897.

M. le Maire L. Bacon  
 Le Grand Corant  
 Bacon M. Le Corre  
 H. Le Corre

Séance suivante

M. le Président a donné lecture de l'article de la loi du 10 août  
 1879 sur les commissions administratives, et notamment de l'article 4, ainsi  
 que des instructions de M. le Préfet du Finistère  
 Il a ensuite invité le conseil à désigner deux membres pour faire  
 partie du bureau de bienfaisance  
 M. M. Gourmelec et Médèle ont été désignés

qui ont déclaré acceptés  
 La séance est levée à cinq heures et ont signé les membres présents  
 L. Bacon Ymaki  
 L. Le Grand Canquy  
 H. Le Corre Bacon Briand H. Hovou  
 H. de Bay Braume

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
 convoqué pour dimanche prochain 30 août, pour la session ordi-  
 naire du mois d'août  
 Erqui-Gabrie le 27 août 1896  
 Le Maire  
 H. Le Roux

Le samedi huit cent quatre-vingt-seize, le trente août à sept  
 heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de  
 la session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de H. Le  
 Roux, maire.

Étaient présents M. M. Dornic, Machi, Logach, Coisant,  
 Bacon Joseph, Le Grand, Laurent, Quelven, Le Roux Louis,  
 Feunteun, Luitric, Bacon, Briand, Riou, H. Le Roux maire  
 Absents M. M. Le Corre, Canquy, Hovou, Kergourlay

M. Le Roux Louis, élu secrétaire  
 M. le maire prie le conseil de désigner deux conseillers municipaux  
 pour dresser la liste des électeurs consulaires, à l'unanimité  
 nommé M. M. Le Roux Louis et Dornic Louis pour remplir ces  
 fonctions  
 L. Bacon H. Riou Ymaki  
 Logach Feunteun Le Grand  
 H. Le Roux Bacon Briand  
 Séance  
 M. le Maire donne connaissance au conseil

siens M...  
 tion de...  
 in; le cons...  
 Ymaki  
 M. le M...  
 siens M...  
 d'instru...  
 un avis...  
 Le...  
 Le M...  
 faites p...  
 après avo...  
 L...  
 Logach  
 H. Le...  
 M. le...  
 me de cinq...  
 d'un por...  
 de qui a...  
 de 72 + 4...  
 L...  
 Feunteun

Mairie Erqui-Gabrie  
 Archives

AVERTISSEMENT: ENERGIE NUCLEAIRE D'ORIGINE, NE PAS QUERRIR LE COMMERCE  
 LOT# EMCO5201610754  
 CE 30  
 IN CHINE

le sieur Michel Pierre, Demandant à être dispensé de la période d'instruction de treize jours à laquelle il est appelé pour le 18 septembre prochain; le conseil après délibération a émis son avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Loyalh Fontaine Brun  
Le Grand Bacon Brumec

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de sieur Nourbigot Simon, Demandant à être dispensé de la période d'instruction de treize jours; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Loyalh Fontaine Brun  
Le Grand Brumec J. Huetier  
Bacon Brun

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil de pareilles demandes faites par les sieurs L. Maco Francois et le sieur Pierre; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Huetier  
Loyalh Fontaine Le Grand Brumec  
Bacon

Séance tenante

M<sup>r</sup> le Maire prie le conseil de décider l'emploi à faire de la somme de cinq cent francs votée pour la construction ou l'élargissement d'une portion de chemin vicinal; le conseil après avoir délibéré décide que cette somme soit gardée un an en caisse après avoir payé la somme de 72 + 73 c. déjà due pour travaux exécutés

P. L. Pont Le Reven Ymbery  
L. Bacon Huetier Loyalh Fontaine Brun  
Fontaine Le Grand Brumec J.  
Bacon

H. le Maire





Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étaient en  
 question au point de vue de la défense, qui irait au pôle  
 sud et à Guimpeo examiner les questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote la  
 mission de cinq membres; sont nommés M. M. Rollon,

Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la nomination  
 de vingt propriétaires fonciers pour former la liste de répartition dans  
 pour l'année 1897, sont désignés: M. M. Rollon, Quantin Jean, Le Beau, Le  
 Penmarc'h Hervé, Le Grand Jean-Fils, Proxet Laurentin, Quantin Louis,  
 Weideler François, Houitric Henry, Louis Chepaud, Lebelloc, Jean  
 Babin, Horellec Hervé, Pierre Chepaud, Le Goff Michel, Laurent Louis,  
 Le Beuff Grifroy, Gasuan Pierre Marie, Langourlay Pierre,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étaient en  
 question au point de vue de la défense, qui irait au pôle  
 sud et à Guimpeo examiner les questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote la  
 mission de cinq membres; sont nommés M. M. Rollon,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission  
 est beaucoup trop petite. M. Rollon prend la parole et croit que  
 choses ne pussent rester dans l'état actuel, on manque au respect  
 aux morts et la salubrité publique est menacée surtout en ce  
 qu'il voudrait la nomination de cinq membres qui étaient en  
 question au point de vue de la défense, qui irait au pôle  
 sud et à Guimpeo examiner les questions importantes  
 Le conseil consulte ensuite cette commission de six et vote la  
 mission de cinq membres; sont nommés M. M. Rollon,

Rollon  
 Langourlay  
 Penmarc'h

AVERBEMENTS) ENERGIE AERO-CHIM. NE PAS OUVRIRE LE COFFRET



Le conseil ignorant le montant de la dépense qui occasionnera le dit envoi le vote des ressources nécessaires à la prochaine réunion

Præcon Joseph Louis L. Bacon No. Neveu  
 Dornier Louis L. Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff J. L. Canguy Feunteun  
 Laurent J. De Grandjean  
 Kergoulaz J. Brogne Ymache  
 Kergoulaz J. Corne  
 Siéna tenante

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur la situation de famille des qui laissent Pierre, Guiseu Pierre, Mocar Henri, Casubal Jérôme, maintenus dans leurs foyers & titre de soutien de famille le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à maintenir dans leurs foyers

Præcon J. Neveu L. Bacon  
 Dornier Louis Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff Kergoulaz Ymache  
 Laurent J. Brogne J. Corne  
 Siéna tenante

Siéna tenante

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de soutien de famille Jean conscrit de la classe 1896, demandant à être maintenu dans ses foyers comme soutien de famille; le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à son maintien

Præcon Joseph Louis L. Bacon  
 Dornier Louis Canguy Feunteun  
 J. L. Prouff Kergoulaz Ymache  
 Laurent J. Brogne J. Corne  
 Siéna tenante

Section sénatoriale

Procès verbal de la Section des Députés et suppléants  
 L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept le 14 février à 8 heures du matin, le conseil municipal de la commune de  
 Gabriel s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Henri le Beau maire

Etant présents M. M. les conseillers municipaux E. Beauvais, Noire, Bacon Louis, Bacon Joseph, Canguy Louis, Grand, Fontaine, Guéhen, E. Lorr, Bannou

Absents M. M. Bollon

Le conseil a élu pour secrétaire M. E. Beauvais  
 M. le Président a donné lecture: 1° des articles transcrits ci-dessus de la loi organique du 2 août 1875 sur les fonctions des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 2° Du décret du 29 janvier 1897 concernant les conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 14 mars 1897 dans le département  
 3° De l'article 1, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

Election des délégués

Il a ensuite invité le conseil à procéder sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de six délégués  
 Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
 Le dépouillement du vote a commencé à l'heure. Il a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins déposés dans l'urne	18		
à décrire. Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18		
Majorité absolue	10		
ont obtenu			
M. E. Beauvais	11 voix	M. Briand	11 voix
M. Noire	13	M. E. Beauvais	7
M. Noire	13	M. E. Lorr	5
M. Hergourlay	13	M. Dornic	5
M. Bollon	13	M. Canguy	5

... de la séance ou occasionnellement le 21 novembre  
 ... à la prochaine réunion

Joseph  
 Louis L. Bacon No. Noire  
 Bacon Louis Canguy Fontaine  
 Le Grand Jean Huître  
 Hergourlay E. Lorr Bannou

... du conseil sur la situation de  
 ... de la commune de la commune de la commune  
 ... de la commune de la commune de la commune  
 ... de la commune de la commune de la commune

Noire L. Bacon Huître  
 Canguy Fontaine Le Grand Jean  
 Hergourlay E. Lorr Bannou

... au conseil d'une demande de  
 ... de la classe 1896 demandant à être maintenu  
 ... de famille; le conseil après avoir délibéré  
 ... a maintenu

M. Noire L. Bacon  
 Canguy Fontaine  
 Joseph Huître Le Grand Jean  
 Hergourlay E. Lorr Bannou

... sénatoriales  
 l'élection des délégués et suppléants  
 ... le 14 février à l'effet  
 ... municipal de la commune de la commune  
 ... de la commune de la commune de la commune  
 ... de ses séances sous la  
 ... maire

2 voix Mr. Houtrie 1 voix  
 Mr. Laurent 2 | Mr. Signour 1  
 Mr. Bacon 1 | Mr. Pronne 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés Députés  
 Mr. Bolleré René  
 Mr. Hingourlay Louis  
 Mr. Briand Jean  
 Mr. Le Roux Louis  
 Mr. Vieu René  
 Mr. Mahé Yves

Election des suppléants  
 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de  
 deux suppléants  
 Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt  
 des votes a donné le résultat suivant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18  
 de nature: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suf-  
 fisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
 Reste pour le suffrage exprimé 18  
 Majorité absolue 10

ont obtenu Mr. Dornic Louis 9 voix | Mr. Le Roux Louis 3 voix  
 Mr. Le Roux Louis 8 | Mr. Punteau Mathis 3  
 Mr. Languy Louis 4 | Mr. Pronne Jean 3  
 Mr. Houtrie Henri 3 | Mr. Bacon Louis 1

2<sup>e</sup> tour de scrutin. Le second tour de scrutin a donné le résultat suivant  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18. Bulletins nuls 0.  
 Les suffrages exprimés 18. Majorité absolue 10

ont obtenu Dornic Louis 14 voix | Languy Louis 4 | Pronne Jean 1  
 Le Roux Louis 12 | Houtrie Henri 2 | Bannaud Louis 1  
 ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants Mr. Dornic Louis  
 Mr. Le Roux Louis

Julien L. Bacon Le second est élu à 11 voix  
 Dornic Louis H. Le Roux  
 Punteau Hingourlay G. Mahé  
 Dornic Houtrie L. Coru  
 Punteau L. Languy L. G. G.

Le con  
 pour  
 ordina  
 Lan  
 Du ma  
 réuni  
 Du ma  
 C'est  
 Quel  
 Le  
 Du  
 Le  
 M  
 10  
 Le  
 20

1800  
 1800  
 1800

AVERTISSEMENT: ENERGIE AVEC GUIDES. NE PAS OUBLIER LE CHAUFFAGE.

LOT# EMC05201010754

CE  
 FABRIQUE EN CHINE  
 SEINE FRANCE  
 M. C. Distribution  
 94400 VITRY SUR

900 M. Huitrie 1 voix  
 M. Signour 1  
 M. Proume 1

absolu et ont été proclamés Eligibles  
 M. Bolleré Henri  
 M. Kergourlay Laurent  
 M. Briand Jean

Des suppléants  
 dans les mêmes formes à l'élection de  
 1<sup>er</sup> Cou. De scrutin

scrutin qui a eu immédiatement le dépôt  
 avant  
 toutes sans urne 18  
 et ou ne contenant pas une désignation suf-  
 tante et sont fait connaître 0  
 18  
 10

9 voix M. Le Corre Henri 3 voix  
 8 M. Fumeteau Bathias 3  
 4 M. Proume Jean 3  
 3 M. Bacon Louis 1

scrutin a donné le résultat suivant  
 sans urne - 18. Bulletin nuls. 0. Reçu par  
 l'absolu 10

voix Kergourlay Louis 4 Proume Jean 1  
 Huitrie Henri 2 Bacon Louis 1

ont été proclamés suppléants M. Dorville  
 M. Le Corre  
 La séance est levée à 11 heures  
 Le Maire  
 Kergourlay G. M. H. Bacon  
 Huitrie L. C. M. Proume  
 Le Corre L. G. M. Briand

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabini est convoqué  
 pour dimanche prochain 30 mai à 7 heures du matin, pour la session  
 ordinaire du mois de mai

Erqui-gabini le 27 mai 1897  
 Le Maire  
 M. Le Corre

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai à sept heures  
 du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabini, s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
 du mois de mai, sous la présidence de M. Le Corre, maire  
 étaient présents M. M. Le Corre Louis, Briand, Le Grand, Coisant,  
 Quelven, Kergourlay, Cornic, Laurent, Kergourlay, Cozack, Bacon, Biau  
 Le Corre, maire

Absents M. M. Bacher, Bolleré, Pannou, Proume, Fumeteau,  
 Le Corre, Huitrie, Bacon, J. Cozack  
 M. Le Corre Louis élu secrétaire

10 Le Conseil Statuant sur la proposition de l'exercice 1896  
 Admet la recette pour le service de  
 les dépenses pour celle de  
 Excédant de dépenses 43.52  
 l'exercice 1895 ayant présenté un excédant de  
 Recette de 2374.86  
 Il en résulte pour l'exercice 1896 un excédant  
 de Recette de 2331.06

20 Statuant sur les Comptes présentés par le  
 Bureau de Bienfaisance  
 Adopte la recette de 1896 pour 1371.68  
 les dépenses de 1631.22  
 Excédant de dépenses 311.54  
 l'exercice 1895 ayant présenté un excédant  
 de Recette de 1299.06  
 Il en résulte pour l'exercice 1896 un excédant de  
 Recette de 987.50

- 3° Le Comité vote l'adoption de la proposition de M. le Vicaire en date du 20 Juin 1897 et une imposition Subvention de 5 centimes 30, pour l'année 1898 - 1899 pour 1898, l'adoption de l'Assistance médicale de 1898.
- 4° Le Comité fait remarquer que les ressources de l'Assistance Médicale ne suffisent pas pour l'entretien des vieillards malades - Indigents en qui il y a lieu de leur établir la liste.
- 5° Le Comité vote la proposition extraordinaire de 23 centimes pour solder le déficit de l'Assistance Médicale de 1895. Déficit provenant des dépenses de l'Assistance Médicale 1896 - 1897 - 1898 - 700 francs - 500 francs de celle de 1898 - 200 francs de l'Assistance Médicale.

Koussoulay Barani Canquy  
 Le Grand Le Beauzy Lanzaich Reiou  
 ...  
 H. E. BOUT

Sixième Tenante

Le Maire fait connaître au conseil qu'il a lieu de pourvoir en remplacement de M. Gourmelon décédé, comme membre du bureau de bienfaisance Monsieur Mascot recteur ayant obtenu 13 voix et proclame 'vileigne'.

Koussoulay Barani Canquy - Le Beauzy  
 Lanzaich Le Grand Le Beauzy Reiou  
 H. E. BOUT

Séance Générale

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes comme suit  
Des familles des n<sup>os</sup> Broalen Alain, Calloch Michel et Philippe Pivo  
Jean conscript de la classe 1896; le conseil après avoir délibéré émet un  
avis favorable à ces demandes

Kogourlay Bruant Ganguy L. Bacon Longaich  
Le Grand R. Rivu P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Séance Générale

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du n<sup>o</sup>  
Le Roux soldat au rég<sup>t</sup> demandant  
à rentrer dans ses foyers après un an de présence au corps, comme soutien  
de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à  
cette demande

Kogourlay Bruant Ganguy L. Bacon Longaich  
Le Grand R. Rivu P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Séance Générale

Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande du n<sup>o</sup>  
Davidal Guillaume demandant à être dispensé de la période  
de 28 jours auquel il est appelé comme soutien de famille  
le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la demande  
Le même avis est donné aux demandes de sieurs Herwinou et Roch

Kogourlay Bruant Ganguy L. Bacon  
Longaich Le Grand R. Rivu  
P. Le Roux  
H. Le Coat  
m<sup>re</sup>

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
convoqué pour Dimanche prochain 29 août, pour la session  
ordinaire du mois d'août

Erqui-Gabrie le 24 août 1897.

Le Maire.

H. Le Port

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août, à sept  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Henri Le Port  
Maire

Étaient présents M. M. Bollone, Languy, Baron Joseph, Guet  
ven, Feunteun, Pronnee, Le Poux Louis, Moake, Barnou,  
Noiva, Baron, Hentric, Girant Laurent, H. Le Port

Absents M. M. Vergourlay, Dornic, Le Grand, Lozach, Briand,  
Le Poux

M. Le Poux Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> Le conseil vote une indemnité de 40 francs à répartir entre  
les deux cantonniers de la commune et prie M. le Préfet d'autoriser  
un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense

2<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de sursis de M. Nihan demandant à être dispensé de la peine  
d'instruction de 8 jours à laquelle il est appelé le 1<sup>er</sup> octobre  
Le conseil après avoir délibéré émit son avis favorable à la  
demande du sursis

3<sup>o</sup> Le conseil prie M. le Préfet de faire verser la somme de 400 francs  
pour l'assistance médicale gratuite sur les fonds réservés  
du budget en cours

4<sup>o</sup> Le conseil fait remarquer à M. le Maire que les ressources de  
la commune ne lui permettent pas de laisser un indigent chioté  
à l'hôpital vote le séjour de la femme à l'ocuc pendant  
à l'hospice, après quoi le conseil refuse le maintien de cette femme

à l'heure, vu qu'il n'est pas dans un état complet d'indigence.  
 Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabini est convoqué pour le dimanche prochain 18 novembre, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabini est convoqué pour le dimanche prochain 18 novembre, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- 1° Le conseil vote la translation du cimetière actuel
- 2° Renonce au terrain Deben 3° pour éviter les frais d'alignement de la route vicinale n° 6 on voudrait voir la préfecture accept. Non pas le champ désigné par M. le docteur mais le champ en face parcelle n° 310 qui M. le docteur Goumou n'avait pas vu
- 3° Le conseil vote le projet d'acquisition de ce terrain et autorise M. le maire à traiter au prix demandé par le propriétaire Cofranstare
- 6° Subvention aux chemins vicinaux; après une longue discussion; où chacun des membres du conseil voudrait voir subventionner la route de son quartier il a été décidé:

- 1° que les fonds disponibles seraient donnés à la route qui ferait le plus grand sacrifice et qui fournirait le plus d'argent
- 2° que la route qui bénéficierait cette année des fonds disponibles n'aurait droit à aucune secours l'année prochaine
- 3° Le conseil demande le classement de la route allant de la route de Coray à la chapelle de St. Guinol jusqu'au chemin allant à Kervidoy c'est à dire avant d'arriver à Kervidoy

H. Le Goy  
 L. Bacon  
 L. Le Goy  
 Ymarh  
 Kanguy  
 L. Le Goy  
 Bacon  
 Kanguy  
 Ymarh

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabini est convoqué pour le dimanche prochain 18 novembre, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Erqui-Gabini le 12<sup>ème</sup> 1894  
 Le maire  
 H. Le Goy

Erqui-Gabini est  
 le 12<sup>ème</sup> 1894.

le 12<sup>ème</sup> 1894, à l'effet  
 de la commune d'Erqui-Gabini  
 pour la session ordinaire  
 de la commune d'Erqui-Gabini

le 12<sup>ème</sup> 1894, à l'effet  
 de la commune d'Erqui-Gabini  
 pour la session ordinaire  
 de la commune d'Erqui-Gabini

le 12<sup>ème</sup> 1894, à l'effet  
 de la commune d'Erqui-Gabini  
 pour la session ordinaire  
 de la commune d'Erqui-Gabini

Le vendredi huit cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre  
à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erquy  
Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Henri Bacon  
étaient présents M. M. Baki Bacon Joseph, Bacon Louis, Le Roy  
Louis, Bergourlay Laurent, Cornic Louis, Briand Jean, Canquy  
Louis, Le Grand Jean, Hervé Huitric, Yvon Girant, E. Bacon

Absents M. M. Riou, Pronice, Feunteun, Quelvin, Laurent, Nolis,  
et le Maire

M. Le Maire Louis élu secrétaire  
1<sup>o</sup> Le Conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour  
l'année 1898 M. Canquy Louis, membre de la commission des  
réclamations M. M. Le Grand Jean et Huitric Henri

2<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à  
la nomination de vingt propriétaires fonciers pour former la liste  
répartiteurs pour l'année 1898, sont désignés M. M. Baki  
Le Grand Jean, Vidélec François, Huitric Henry, Louis  
Haut, Boullou Henri, René Laurent, E. Leff, Yvon  
Pierre Marie, Joseph Bacon (bourg), Henry Michélet, Nihan  
Henri, Alain Conan, Charles Peuly, Huitric Laurent, Alain  
Bergourlay, Michel Couat, Henri Pennaric'h, E. Leff  
Pierre, Henri E. Moenn

3<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de dix francs à payer sur le budget  
l'annuel pour fourniture d'eau à la école des garçons et sur le budget  
spécial pour un crédit supplémentaire pour cautions et le Maire  
Yvon Girant, Le Maire Huitric Canquy  
Bergourlay Cornic Bacon  
Loyat Briand Le Grand  
M. Le Maire

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu est convoqué  
en session extraordinaire jeudi prochain 16 Décembre à 8 heures du  
soir

Erqui-Gabrieu le 11<sup>e</sup> 1897

Le Maire

H. Le Boay

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le dix Décembre à 8  
heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrieu  
s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Henri Le Boay maire

Étaient présents M. M. Boay, Maki, Pollo, Langue, Laurent,  
Bawng Joseph, Bacon Louis, Le Grand, Girant, Le Boay Louis,  
Dornic, Huitric, Bannou, Teunteur, Broome, Briand, E. Boay,  
Guéhen, Lozach, Le Boay-maire  
Absents M. M. Kergourlay.

M. E. Boay Louis élu secrétaire

Le Maire ouvre la séance. Il est immédiatement question de la nou-  
velle école des filles : Après une longue discussion les membres du con-  
seil décident, à l'unanimité, que cette question doit être remise à l'été  
prochain et qu'elle serait traitée à la session de l'été. Tous les membres du  
conseil ont fait des remerciements aux institutions communales qui  
s'occupent avec beaucoup de zèle et de dévouement des nombreux élèves  
qui leur sont confiés

Briand

Le Maire donne lecture des lettres écrites à M. le Préfet par M.  
les Docteurs Jaume et Colin, membres de la commission d'hygiène, touchant  
les deux refusés des terrains qui seraient été proposés par le conseil municipal  
M. le docteur Colin conseille le champ parcelle 415 appartenant à  
M. le Docteur Debon, prie Monsieur le Préfet de faire les démarches nécessaires

pour faire exposer le terrain vacant au cimetière en le déclarant  
lot public; le conseil demande de percevoir la parcelle 343 dit par  
tenue

Procès H. Le Goux  
Huitre Banno & Laurent  
Canguy Louis Bacon  
Bacon Le Grand R. Riou  
Dornic Fournetun Loryach H. Le Goux  
Yullon

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
est convoqué pour le vendredi 27 février à deux heures du soir  
pour la session ordinaire du mois de février

Erquy-Gabrie le 20 février 1898

Le Maire  
H. Le Goux

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq  
février à deux heures du soir, le conseil municipal de la  
commune d'Erquy-Gabrie s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois  
de février, sous la présidence de H. Le Goux, maire

Étaient présents M. M. Bacon, Bollou, Le Goux, Riou,  
Quelven, Riou, Canguy, Dornic, Bacon Joseph, Hache,  
Roux Louis, Fournetun, Loryach, Hecquelloy, Laurent  
Broune Huitre, Lorient, Le Goux, maire

Absents M. M. Le Grand et Banno

M. Le Goux Louis élu secrétaire

1. Le conseil déclare accepter le prix fixé par l'ajout

pour le prix du terrain cédé à la commune par le sieur  
Jean Hani propriétaire au bourg de cette commune, c'est-à-dire  
de trois francs le mètre carré et approuve l'acte de vente  
passé entre le maire et le sieur Loryach et dépense le maire

De remplir les formalités hypothécaires, l'acte de vente ne dépassant pas 500 francs

2° Chemin de St. Guinoli à la route de Coray

Le conseil prend connaissance du rapport de l'agent-voyer cantonal et sans nier le bien fondé de ses observations fait remarquer 1° que cette route est indispensable à plusieurs villages qui sont absolument dans l'impossibilité pendant l'hiver de se rendre avec leurs charrettes sur les autres routes.

2° Le service vicinal fait ouvrir en ce moment une carrière d'excellents pierres pour empièchement, il sera impossible de les transporter

Le conseil émet le vœu que M. l'agent-voyer demande à son administration une subvention pour réparer cette route. La commune et les riverains feraient eux aussi des sacrifices dans ce but

3° Considérant qu'en 1894 le précédent conseil, par délibérations des 26 août et 18 novembre 1894, a voté un projet d'agrandissement de l'école des filles du bourg et la construction de classes nouvelles. Considérant qu'en vue de subvenir à cette dépense la commune a été autorisée à contracter un emprunt et à s'imposer à raison de 3 centimes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1899 pour couvrir l'emprunt à réaliser

Considérant qu'aucune suite jusqu'à ce jour n'a été donnée à ces résolutions

Considérant qu'en l'état le conseil n'est pas lié par les votes des 26 août et 18 novembre 1894, qu'il peut soit renoncer au projet soit en ajourner l'exécution

Considérant d'autre part que la commune a satisfait aux prescriptions et aux exigences de la loi sur l'instruction primaire

Considérant que la construction d'une école libre des filles dans le bourg même est de nature à rendre peut-être inutile le projet d'agrandissement de l'école actuelle des filles, qui est peut-être faite que celle-ci, après l'ouverture de l'école libre

au canton en le déclarant...  
chemin de parcelle 345 dit par...

Yvonne  
Roiou  
Bromme  
Roiou

1898  
Bromme  
Roiou

Dieu-huit, le vingt-cinq  
il municipal de la  
au lui ordinaire  
ordinaire du mai  
leau, main  
lou, le Coure, Brion  
Joseph, Haki, le  
Laurent 70 Havi

par l'agent-voyer  
ne fait le chef de  
commune, c'est à  
l'act. de vente  
dépense le mai

soit largement suffisante aux nécessités de l'enseignement  
 primaire public et laïque  
 Considérant que dans ces conditions, le conseil ne saurait sans  
 méconnaître et les sentiments de la population et les intérêts de  
 contribuable, engager la commune dans une dépense considérable  
 qui peut être dans l'avenir sans utilité: qu'il convient donc  
 d'ajourner la réalisation des délibérations prises en 1894  
 par ces motifs. Le Conseil ajourne la réalisation du projet  
 1° de la construction de classes nouvelles à l'école des filles  
 au boucq 2° de l'emprunt de 9000 francs et dit qu'une copie  
 de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet  
 Ministre  
 4° Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande com-  
 mune soutien de famille du n° 91 Drie Alain consistant de la classe  
 1897 qui demande à être maintenue dans ses foyers comme soutien  
 de famille; le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable  
 à sa demande

M. Rollot      M. Rivon      M. Bacon  
 M. de Bouy      M. Huetrie  
 M. Chevalier      M. Hergemont      M. Yvonne  
 M. Brunet      M. Bacon      M. Briand      M. Languey  
 M. Dornig      M. Loyac'h

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-gabien est  
 convoqué pour vendredi prochain 27 mai à une heure  
 pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 Erqui-gabien le 24 mai 1898

Le Maire  
 M. de Bouy

M. de Bouy  
 M. de Bouy  
 M. de Bouy

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE.  
 EN CHINE  
 CE

LOT# EMC05201610754

Le conseil se réunira sans  
 délibération et les intérêts des  
 dans une dépense considérable  
 utile: qu'il convient donc  
 tion prises en 1894  
 la réalisation du projet  
 nouvelles à l'école des filles  
 France et dit qu'une copie  
 transmise à M. le Préfet de  
 conseil d'une demande com.  
 le conseil de la classe  
 les faits comme suit un  
 un avis favorable

L. Bacon  
 H. Aubrie  
 J. Goussier  
 L. Ganguy  
 J. Goussier

Le conseil se réunira sans  
 délibération et les intérêts des  
 dans une dépense considérable  
 utile: qu'il convient donc  
 tion prises en 1894  
 la réalisation du projet  
 nouvelles à l'école des filles  
 France et dit qu'une copie  
 transmise à M. le Préfet de  
 conseil d'une demande com.  
 le conseil de la classe  
 les faits comme suit un  
 un avis favorable

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit le vingt sept mai à une heure  
 de l'après midi le conseil municipal de la commune de Languy s'est  
 tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Henri L. Bacon  
 maire, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai  
 étaient présents M. M. Bollon, Briand, Ganguy, Saint-Ém, L.  
 Gach, Baki, Bacon, Quéven, Le Roux Louis, Dolnic, Laurent, Ker-  
 gourlay, Coriant, Le Grand, Boiss.

Absents M. M. Bannou, Bronnec, Houtin, Bacon

M. Le Roux Louis élu secrétaire

Le conseil a voté comme suit les opérations financières de  
 l'exercice 1897.

Excédent de l'exercice 1896 ————— 2531.04  
 Recettes de l'exercice 1897 ————— 6817.71

Total. ————— 9348.75  
 Dépenses ————— 7192.05

Reste en caisse ————— 2156.70  
 Au verso à payer savoir  
 Dépense Concess par l'Exercice ————— 695.72

Budget ordinaire 1898  
 Le conseil vote les propositions extraordinaires ci après  
 pour 1899

1° 17 Centime pour insuffisance de revenus ————— 1521  
 2° 3 Centime pour l'assistance médicale ————— 300  
 3° 1 Centime pour les Annonces à Mont-Bien ————— 89

Statuons sur les Comptes de Gestion du Bureau de Bienf.

Compte de l'exercice. pour ————— 1367.04  
 les dépenses ————— 1261.26

Excédent de l'exercice 1896 ————— 105.78  
 Excédent définitif ————— 987.50  
 Excédent définitif ————— 1073.28

2<sup>e</sup> M<sup>re</sup> le Maire donne connaissance au conseil des lettres qui  
ont été adressées à M<sup>re</sup> le Préfet du Finistère les 27 février, le 11 mars, le  
21 avril 1898 et de l'arrêté de M<sup>re</sup> le Préfet du Finistère du  
22 avril 1898. Sur quoi le conseil délibérant  
vu la délibération prise le 27 février 1898  
Considérant que la commune d'Erquy-Gabon est propriétaire  
de la maison où se trouve actuellement l'école des filles, au hameau  
même; qu'à cet égard elle satisfait aux prescriptions de la  
loi  
Considérant que si le conseil municipal par délibération  
des 26 mars, 20 mai, 26 août et 18 novembre 1894 a vu  
l'utilité à cette époque de l'agrandissement de la dite école  
il ne soupçonnait pas la concurrence qui serait faite en 1898  
à cette école par une école libre, concurrence à laquelle le  
conseil municipal actuel est resté étranger;  
Considérant que le conseil a la certitude que l'insuffisance  
du local signalée en 1894, à l'administration n'existera plus lorsque  
l'école privée sera ouverte; qu'il est de son devoir de ne pas met-  
tre à la charge de la commune une dépense qui n'est ni obliga-  
toire ni opportune; que dans ces circonstances le conseil ne  
peut que persister dans la délibération prise le 27 février  
1898 qu'il suffit, actuellement de maintenir la location de  
la maison du sieur Croalen au de leur cette maison tout en  
leur à partir du 19 septembre 1898, pour assurer le service  
qu'a vu la quantité d'enfants qui fréquentent l'école  
Le conseil persiste dans la délibération prise le 27 février 1898  
dit qu'il n'y a lieu d'acquiescer le terrain qui aurait pu servir  
l'agrandissement de la maison d'école. Et invite M<sup>re</sup> le Maire à  
assurer provisoirement de l'école des filles à leur point un autre  
maison Croalen tout entière  
Durant le conseil fait remarquer qu'on ne saurait le faire  
de rester indifférent aux progrès de l'instruction, la commune  
d'Erquy-Gabon s'étant imposée de lourdes charges pour son  
nombreux classes

A. L. L. L.

Le conseil  
le Préfet  
à l'égard  
qu'elle  
3<sup>e</sup>  
Préfet  
propre  
sur le  
des les  
4<sup>e</sup>  
à être  
Du 4<sup>e</sup>  
Le conseil  
Demande  
M<sup>re</sup>  
Dispens  
Louis  
Le conseil  
émet  
Le conseil  
en session  
matinée

Erquy-Gabon

AVERTISSEMENT! ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUBLIER LA CROQUETTE  
LOT# EMC05201610754

Le conseil en outre reconnaissant l'insuffisance du cens à un. invite M<sup>r</sup> le Préfet à faire autoriser la commune d'Erquy-Gabrie à employer à l'acquisition d'un terrain pour servir de cimetière la somme de 64,90 fr. qu'elle avait été autorisée à emprunter

3<sup>e</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le Préfet par laquelle on fait de la commune d'Erquy-Gabrie des propositions pour faire classer le grand vitrail de son église paroissiale comme monument historique; le conseil est d'avis d'accepter les propositions faites par M. le Préfet

4<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande à être maintenue dans ses foyers après un an de prison sans les dépenses du M<sup>r</sup> Lopez Henri inscrit de la classe 1847  
Le conseil après avoir délibéré émet son avis défavorable à sa demande

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de dispense de sa période d'instruction de 28 jours du M<sup>r</sup> Harcourt Louis cultivateur à Parc Lochyuan  
Le conseil vu que le susnommé est père de trois enfants en bas âge émet son avis favorable à sa demande

*M. le Maire*  
R. Meisson  
Briant  
Canquy Fautsuri Longueh Darniz  
Le Grand Yvonnay P. de Pont  
Mergembarz Le Baron Laurent  
M. le Maire Yullien H. L. Bary  
M. le Maire

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est convoqué en session extraordinaire pour le dimanche 19 juin à huit heures du matin à Erquy-Gabrie le 13 juin 1898  
Le Maire  
H. L. Bary



Donnic, Feunteun, L'écant, Brounce, Lozach, Canguy, Kergourlay  
Bacon, Guelven, Laurent, Bacon Joughe, Le Roux mari  
Absents M. M. Rannou Louis, Kahi, Hombin, Le Grand, Bollon;

M. de Bay Louis élu secrétaire

M. le Maire donne connaissance au conseil des demandes des sieurs 1<sup>er</sup>  
Dauval Jean soldat de la classe 1896, et Hémidy Pierre & Bay Laurent

2<sup>o</sup> Haysen Guilloume, s. Mo et Pierre, Pétillon Alain, Le Moas, Guis J<sup>o</sup> M<sup>o</sup>

Le conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à ces demandes

3<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de 17<sup>fr</sup> 10<sup>cs</sup> pour l'assistance médicale gra-

tuite et 30 francs des pour honoraires à M. Boyer architecte

4<sup>o</sup> Le conseil vote une indemnité de 30 francs à répartir entre les deux  
contourniers de la commune.

5<sup>o</sup> Le conseil vote l'acquisition du terrain nécessaire pour la cons-  
truction de classes nouvelles mais trouve que le prix demandé par le  
propriétaire (4<sup>fr</sup> 6<sup>cs</sup> mètre carré) est trop élevé, demande à la propriété-  
taire de tenir à ce prix) l'expropriation

P. P. Loach

H. Paroy Briand Kergourlay Donnic  
H. G. Com R. Reiss Feunteun Canguy  
Luzot de Bacon Guelven  
Gaurin Brounce J<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Le Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erques-gabrie est  
convoqué en session extraordinaire pour le dimanche 18 septembre  
1898

Le au mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le dix-huit sept-  
tembre à 17 heures du matin le conseil municipal de la commune  
d'Erques-gabrie s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence  
de M. de Bay Louis  
Et ont été présents M. M. Bacon, Feunteun, Brounce, Bacon,

Maki, Girant, Le Bour, Le Grand, Laurent, Le Bourg Louis,

Le Bourg main

Absents M. M. Languy, Dorvic, Beaume, Broune, Bollon, Guerin  
Erach, Baron Joseph, Kergourlay, Hentrie

A la projet M. Le Bourg Louis élu secrétaire

Le conseil municipal vu que l'entente n'a donné suite à aucune réclamation approuve les ~~travaux~~ présents par M. L. Legent, v. p.

Le Baron Funteun Briand  
R. Roux  
L. Bour

aymable M. L. Legent  
Le Grand  
L. Le Bourg

Le on mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le 2 octobre Nous Maire  
de la commune d'Erqui-gabrie nous procédons à l'installation de Monsieur  
Godet Paul Emile comme instituteur à l'école de Les tonan Erqui-gabrie

Le Maire  
H. L. Bour

[Signature]

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabrie est  
réuni en session extraordinaire pour Dimanche prochain  
16 octobre

Erqui-gabrie le 11 Octobre 1898

Le Maire  
H. L. Bour

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit le seize Octobre  
à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire,  
sous la présidence de Monsieur Le Bourg main

Et ont été présents M. M. Le Grand, Baron Joseph, Maki,  
Kergourlay, Dorvic, Funteun, Baron, Laurent,  
Le Bourg Louis, Hentrie, Le Bourg main

M. L. Bour  
M. L. Bour

at  
M.  
M.  
Le pr  
trois  
de la  
guillem  
et un  
de M.  
dijou  
Le Co  
Bilan  
d'écrit  
que ces  
Consi  
qui obs  
de la p  
semest  
publiq  
Yme  
Le con  
convoc  
du matin

LOT# EMC05201610754

absents M. M. Briou, Loach, Bannou, Brousee, Le Comte,  
Huicric, Pollon, Guent, Briand

Monsieur Haki élu secrétaire

M. le Maire expose sur le bureau, avec toutes les pièces à l'appui  
le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les jours du  
trois, quatre et cinq octobre courant, en conformité des dispositions  
de l'ordonnance du 25 août 1831 par M. le Maire commissaire d'ici  
qui à cet effet par M. le Préfet sur l'art. 16<sup>e</sup> publique du projet  
de l'agrandissement de l'école des filles, il donne lecture des  
déclarations et réclamations qui se sont produites à cette enquête  
et invite l'assemblée à examiner ces réclamations, ainsi que l'avis  
de M. le commissaire-enquêteur, à les discuter et à se prononcer  
définitivement par une délibération motivée

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses  
déclarations consignées ou annexés au procès verbal d'enquête et  
discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants, ainsi  
qu'ils ont été développés dans l'avis de M. le commissaire-enquêteur  
considérant que l'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation  
ni observation, considérant que le terrain faisant partie  
de la parcelle n<sup>o</sup> 299, section F est nécessaire pour l'agrandis-  
sment de l'école des filles demande qu'il soit déclaré d'utilité  
publique

J. L. Bacon  
Bacon, Laurent  
Bacon, Le Grand  
Yvelin, Darnis

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabecii est  
convoqué pour dimanche prochain 20 novembre à huit heures  
du matin, pour la session ordinaire du mois de novembre

Erqui-gabecii le 11 novembre 1898  
Le Maire  
M. le Maire

Laurent, le Maire, Laisse  
Bacon, Pollon, Guent  
Briand  
M. le Maire  
Le Grand  
J. L. Bacon  
le 2 octobre Monsieur  
d'installation de Monsieur  
de la commune Erqui-gabecii  
Erqui-gabecii est con-  
vocation pour dimanche prochain  
1898  
le 11 novembre  
M. le Maire  
Bacon, Laurent  
Bacon, Laisse

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre  
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
gabie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Henri le  
Maire

Étaient présents M. le Maire, Bacon, Le Grand, Corant,  
Bacon Joseph, Le Bay Louis, Pannou Louis, Fanteur, Le Bay  
Henri le Maire

Absents M. le Maire, Pronoc, Quelven, Huitier, Dornic, Briand,  
Bollou, Laurent, Vergourlay.

M. le Bay Louis élu secrétaire

Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour l'année 1899  
le Bay Louis, membres de la commission des réclamations M. le  
Briand Jean et Yvon Corant

1<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent à la  
nomination de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des  
répartiteurs pour l'année 1899, sont désignés M. le Jean Habi,  
Le Grand Jean, Heidec François, Ben Laurent, Gasuam  
Bari, Bacon Joseph (Bay) Michel et Henri, Huitier  
Vergourlay Alex, Henri le Maire, Louis Alexandre, Huitier  
Jean Bari, Le Bay François, Le Bay Jean, Quintin Jean  
Louis et Yvon, Lannon Alain, Lannon François, Gasuam Jean  
Le Moigne Jean

2<sup>o</sup> Le conseil vote la somme de dix francs dû à François Lannon  
pour fourniture d'eau à l'école des garçons et prie Monsieur le Maire  
d'ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense

Yves Bacon  
Le Maire  
Bacon Fanteur  
Fanteur  
Le Grand  
Le Bay  
Henri le Maire

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabie  
convoque pour dimanche prochain 12 février pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de février  
Erqui-gabie le 7 février 1899

Le Maire  
Henri le Maire

L'an  
mil huit  
Gabie  
la sessi  
Le Bay  
Etai  
Briou,  
Corre.

Absent  
Le Grand  
M. le Bay  
1<sup>o</sup> M. le  
Du 11<sup>o</sup>  
Desse perie  
Le Maire  
mande  
2<sup>o</sup> Le Maire  
Desse perie  
Herrinse  
Le conseil  
et y a été  
3<sup>o</sup> M. le Maire  
par lequel  
à l'effet de  
la location  
de 45 francs  
mentale de  
4<sup>o</sup> Le conseil  
du bureau de  
Le Maire  
Loy  
M. le Maire

Le huit, le vingt novembre à  
municipal de la commune d'Argues  
les bords, pour la tenue de la  
sola préside de Henri le  
Waki, Bacon, Le Grand, Lira,  
Louis, Teunteun, Le Corre  
don, Hentui, Dorrie, Briaud

L'an mil huit cent quatre-vingt. Dimanche, le deux février à  
huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Argues.  
Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de  
la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Henri  
Le Bourgeois

Étaient présents M. M. Briaud, Liraud, Bacon Joseph,  
Dorrie, Waki, Le Bourgeois, Dorrie, Bacon Louis, Le  
Corre, Briaud, Le Bourgeois, Kergourlay.

Absents M. M. Bollore, Briaud, Teunteun, Quelven, Hentui,  
Le Grand, Laurent.

M. Le Bourgeois élu secrétaire

1<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande  
du M<sup>o</sup> Lennou Henri réserviste demandant à être dispensé  
de sa période d'instruction de 28 jours comme suitien de famille  
Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à sa de-  
mande

2<sup>o</sup> M. le Maire donne également connaissance au conseil de la demande  
des M<sup>o</sup> Dispences comme suitien de famille des M<sup>o</sup> Mocar  
Hervinon

Le conseil émet un avis favorable en faveur du M<sup>o</sup> Hervinon  
à l'égard de la demande du M<sup>o</sup> Mocar

3<sup>o</sup> M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>o</sup> le Préfet  
par laquelle le conseil municipal est mis en demeure de voter un crédit  
à l'effet de payer le logement de l'institutrice; la somme due pour  
la location est de 90 francs le conseil après avoir délibéré vote un crédit  
de 45 francs pour couvrir cette dépense et prie la commission départe-  
mentale de nous accorder une subvention de quarante-cinq francs

4<sup>o</sup> Le conseil approuve la délibération de la commission administrative  
du bureau de bienfaisance

L. Briaud  
Dorrie  
Le Corre

approuvé  
Kergourlay  
Bacon

M. le Maire  
Briaud Briaud  
M. le Bourgeois

~~Le Conseil municipal de la commune d'Éryu-Gabriel  
convoque pour dimanche prochain 27 mai, pour la session  
ordinaire du mois de mai~~

~~Éryu-Gabriel le 22 mai 1900~~

~~Le Maire~~

~~M. Le Roux~~

~~Le vendredi neuf cent le vingt-sept mai, le conseil municipal de la commune d'Éryu-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 9 heures du matin, pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Le Roux maire~~

~~Étaient présents M. M. Quelven,~~

~~Absents M. M.~~

De l'opéra: Gabriel  
pour la mission

le conseil municipal  
le 10 mai 1871  
à la venue de la  
présidence de H.

*[Faint, illegible handwriting on the main page of the notebook, possibly bleed-through from the reverse side.]*

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est convoqué  
 pour mercredi prochain 24 mai à deux heures du soir. pour la session  
 ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabrie le 19 mai 1899

Le Maire

M. Le Roux

L'an mil huit cent quatre-vingt-Dix-neuf, le vingt-quatre mai à  
 deux heures du soir le conseil municipal de la commune d'Erqui-  
 gabrie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
 ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Henri Le Roux maire  
 étaient présents M. M. Quelven, Feunteun, Baron Louis, Lopez,  
 Doric, Riou, Girant, Le Coeur, Le Roux Louis, Baron Joseph, Rouger,  
 Laurent, Huitric, Le Roux maire

Absents M. M. Maki, Le Grand, Briand, Bannou, Pollovi, Breoue  
 M. Le Roux Louis élu secrétaire

Le Comité d'Administration sur les opérations de l'exercice 1898  
 admet les recettes pour . . . . . 1970. 07  
 " des dépenses pour . . . . . 7002. 24  
 Excédant des recettes . . . . . 967. 83  
 Excédant des exercices précédents . . . . . 2156. 10  
 Total des excédants de recettes . . . . . 3124. 93  
 Dépenses obligatoires à reporter . . . . . 3047. 10  
 Reste libre . . . . . 77. 83

Le Comité vote les impositions extraordinaires à percevoir  
 pour 1900 comme celles existant en 1899.  
 1° 17 centimes pour l'entretien de l'école . . . . . 1520.  
 2° 3 centimes pour l'Assistance médicale . . . . . 300.  
 3° 1 " pour le Chemin de fer . . . . . 39.  
 Le Comité approuve la Gestion du Bureau de Bienfaisance  
 pendant le même exercice

Recette . . . . . 1027. 37  
 Dépense . . . . . 1346. 64  
 Ex. ou Différence . . . . . 318. 78  
 Excédants antérieurs . . . . . 1093. 33  
 Total . . . . . 774. 60

Erquy-Gabrie est convoqué  
le soir, pour la session

1899

le vingt-quatre mai à  
de la commune d'Erquy-Gabrie  
pour la tenue de la session  
de l'année le Maire  
M. Louis, Loryach,  
Louis, Baron Joseph, Hergault  
M. Rollon, Broune

le 1. Janvier 1899

1970	07
7002	24
967	33
2136	10
3124	53
3047	10
17	33

le 1899

1520	
300	
39	

Bureau de 131

Le conseil sur la lettre préfectorale du 1<sup>er</sup> mars 1899 adopte le tarif  
maximum de la loi du 29 décembre 1897 réduisant les droits d'octroi  
sur les vins et cidre et vote une taxe complémentaire de 9 25 sur les  
alcools pour combler le déficit provenant des nouvelles dispositions de la  
loi - le conseil adoptant les propositions de M. L'Agent voyer noté au n<sup>o</sup> 110  
nov. et du 23<sup>e</sup> jan 1899 pour étendre le traitement municipal du Cantonier  
de l'an n<sup>o</sup> 55<sup>e</sup> parti du 1<sup>er</sup> Juin 1899.

M. le Maire Laurent  
M. Loryach  
M. Dornic  
M. Feunteun  
M. Broune  
M. Rollon  
M. Hergault  
M. Louis  
M. Baron Joseph  
M. Huitric  
M. Kerzoulay  
M. Guellin

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est convoqué  
pour mardi prochain 22 août à deux heures, pour la  
session ordinaire du mois d'août

Erquy-Gabrie le 20 août 1899  
Le Maire  
M. le Maire

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux août à  
deux heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de M. le Maire

Etait présents M. M. Loryach, Broune, Liant, Le Grand,  
Le Roux, Louis, Rollon, Huitric, Kerzoulay,  
Maiaud, Huitric, Le Roux maire

absents M. M. Dornic, Feunteun, Broune, Le Corre, Guellin  
Baron Joseph, Laurent

M. le Maire. Louis élu maire  
1° Le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de la  
n. des dépôts et consignations relative à un emprunt de 6490  
que le conseil est dans l'obligation de voter pour faire face  
aux dépenses nécessitées par la création de deux nouvelles classes  
pour l'enseignement des filles  
Le conseil approuve <sup>celle</sup> imposition de 6/10 de centimes qui ajoutée  
aux 3 centimes 50 déjà votés au total 4 cent 10 nous procure le  
somme nécessaire

Monsieur le Maire est invité à réclamer auprès de la caisse nationale  
des retraites pour la vieillesse, aux conditions de cet établissement  
et aux taux d'intérêt de taux 3 1/2 p 100 l'emprunt de la com-  
mune de 6490 que la commune est admise à contracter par ar-  
rêté préfectoral du 19 Janvier 1898

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir con-  
jointement avec le receveur municipal, les obligations qui seront  
représentées le capital de l'emprunt

Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor public, au crédit  
de la commune, en une ou plusieurs fois, aux époques déterminées par  
Monsieur le Maire, contre la remise à la caisse des retraites de  
obligations émises

art 3 Sous les frais et droits auxquels donneront lieu, d'après la législation  
existante, le contrat et les obligations à souscrire, seront à la charge  
de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse

art 4 L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes  
trimestriels.

2° Le conseil vote l'emprunt de 6490 nécessaire à la construc-  
tion de l'école, et autorise le Maire à emprunter à la caisse  
vieillesse

3<sup>e</sup> Le Maire  
L'ap  
les jour  
Du 23  
par M  
trac  
m  
14<sup>e</sup> de  
Quites  
motion  
Discut  
ration  
Le Com  
Déclara  
et Discu  
ainsi qu  
Leu  
Le Com  
4<sup>e</sup> Le Co  
canton  
Monsieur  
cette Dip  
Le cons  
qui en  
1899

Le Maire donne connaissance au conseil avec tout les papiers  
 l'appui, le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé  
 les jours du 14, 16 et 17 août courant, en conformité des dispositions  
 du 23 août 1835 par M. Guyard commissaire délégué à cet effet  
 par M. le Préfet sur l'utilité publique du projet de fixation de  
 tracé du chemin d'intérêt commun n° 13 entre l'origine du che-  
 min et le point kilométrique 0 500

Il donne lecture des déclarations et réclamations qui se sont pro-  
 duites à cette enquête, et invite l'assemblée à examiner ces récla-  
 mations, ainsi que l'avis de M. le commissaire enquêteur, à les  
 discuter et à se prononcer définitivement par une nouvelle délibé-  
 ration motivée

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses  
 déclarations consignées au procès verbal d'enquête  
 et discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants,  
 ainsi que ceux développés dans l'avis de M. le commissaire Enqui-  
 reur

Le Conseil est d'avis qu'il se désintéresse de cette question  
 et le Conseil vote une somme de 15 francs comme gratification au  
 contour de Gars et 15 francs au contour de Létillon et prie  
 Monsieur le Préfet d'avoir un crédit supplémentaire certain pour couvrir  
 cette dépense

R. Biron  
 J. Grandjean  
 P. B. B. B.  
 L. Bacon Loryach  
 M. le Secrétaire

Le conseil municipal de la commune d'Origny-Gabrieu est convoqué  
 qui en session extraordinaire pour le Dimanche 1<sup>er</sup> octobre  
 1899

Origny-Gabrieu le 27 4<sup>ème</sup> 1899  
 E. Hain  
 M. le Maire



Etaient présents M. M. Kiovi, Baki, Bacon, E. Corvi,  
Le Bay, Le Grand, Dornic Bient, Feunteun, Proume,  
quelven, Bacon Joseph, Briand, Laurent, Lorgach, Kergoulay,  
Le Bay mari  
Absents M. M. Kuitric, Bollore, Bannou,

Monsieur le Bay Louis élu secrétaire  
Le conseil, nommé pour la révision de la liste électorale  
pour l'année 1900 M. E. Bay Louis, membres de la commis-  
sion des réclamations M. M. Quelven Louis, et Le Grand Jean  
2<sup>e</sup> Pour se conformer à la loi les membres du conseil procèdent  
à la nomination de vingt propriétaires fonciers pour former  
la liste des répititeurs pour l'année 1900, sont désignés M. M.  
Jean Baki, Le Grand Jean, Hédèle François, Yaouan Pierre  
Henri Le Beau, Lannon Alain, Lannon François Yaouan Jean  
Bacon Joseph Bay, Le Berre Jean Kerlavine, Pichon Alain  
Henri Le Bay, Le Bay Pierre, Bay, Kergoulay Pierre, Croche  
Alain, Le Bay Louis Guinauché, Jean Guiguen, Gasuon  
Lorentin, Coustans Henri

3<sup>e</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M.  
Mouinec instituteur, demandant la construction d'un fruit  
à l'école des garçons au bourg. Le conseil après avoir délibéré vu  
que la commune s'est fait tant de sacrifice pour la grandis-  
sement de l'école des filles et considérant que toutes les écoles  
de la commune sont dépourvues de fruits, ajourne la question  
à la session du mois de mai prochain

4<sup>e</sup> Le conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à  
accorder sa part à l'école libre de la commune des fonds votés  
pour le chauffage des classes, livres de prix et fournitures  
scolaires aux indigents

Dornic L. L. Bay Joseph Bacon Kergoulay Briand  
Le Grand Jean H. H. Corvi Bacon  
Ymery B. Kiovi Laurent Feunteun  
Proume J. Quelven Lorgach



chacun conseil municipal à l'effet de son nom, a remis formé au  
 président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
 le dépouillement du vote a commencé à l'heure. Il a donné les  
 résultat suivant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20  
 à savoir: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
 soit par le nombre des suffrages exprimés 0  
 majorité absolue 20  
 ont obtenu 11

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Mr. E. Roux Henri 18 voix | Mr. Fourtoun Bathias 2 |
| Mr. Bollon Henri 17 "     | Mr. Bacon Joseph 2     |
| Mr. Hoin Henri 13         | Mr. Bacon Louis 1      |
| Mr. Haki Yves 12          |                        |
| Mr. Huitier Henri 12      |                        |
| Mr. E. Roux Louis 12      |                        |
| Mr. Fromec Jean 11        |                        |
| Mr. Dornic Louis 9        |                        |
| Mr. Léviant Yves 9        |                        |
| Mr. Laurent Y. M. 2       |                        |

ont obtenu la majorité et ont été proclamés élus

- |                   |
|-------------------|
| Mr. E. Roux Henri |
| Mr. Bollon Henri  |
| Mr. Hoin Henri    |
| Mr. Haki Yves     |
| Mr. Huitier Henri |
| Mr. E. Roux Louis |

Election des suppléants

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de  
 deux suppléants

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement  
 le début des votes a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

commune. Lequel Gabriel est venu  
 à son heure du matin à l'effet  
 de l'élection des conseillers

le 21 1899  
 le Maire

le vingt-deux le vingt-quatre de  
 du matin le conseil municipal de  
 a été réuni dans le lieu ordinaire  
 de la commune de Roux Henri  
 les conseillers municipaux  
 E. Roux Louis, Huitier Dornic,  
 Fromec, Guelven, Léviant,  
 Roux Louis, Hoin, Huitier,  
 Haki, Hoin, Huitier

contre de la loi organique sur  
 l'élection des conseillers municipaux

1899 conformément aux conseils municipaux  
 à l'élection de leurs délégués et suppléants

du 30 décembre 1898 et des articles  
 de la loi du 20 mai 1876 visés dans le décret  
 du 10 août 1898

a. Deux bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
sous le nom de suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11  
ont obtenu  
Quelven 8  
Bacon Joseph 1  
Dornic 1  
Bonne Jean 1  
Civrot 1

Le Couv 2  
Founteun 2  
Bacon Louis

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20

a. Deux bulletins blancs ou etc 0  
Reste pour la majorité des suffrages exprimés 20  
Majorité absolue 11

Bacon Joseph 13 voix  
Bonne Jean 13 voix  
Civrot Yves 4 voix

Quelven Louis 4 voix  
Dornic Louis 4 voix

ont eue la majorité absolue et ont été proclamés élus  
Bacon Joseph cult. Bonne Jean 1<sup>er</sup> a refusé

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants  
ont obtenu

Quelven Louis 20 voix  
Dornic Louis 2 voix  
Quelven Louis cultivateur a déclaré accepter

La séance est levée à onze heures  
Et ont signé les membres présents

Bacon  
Bonne Jean  
Civrot Yves  
Founteun  
S. L. Couv  
Dornic Louis  
Quelven Louis  
Bacon Louis  
Dornic Louis  
Quelven Louis

D'un mil neuf cent.  
a. de l'installé cor  
mun. C. Bryu. G. abe

1. Institutrice

Le conseil municipal  
qui pour Dimanche  
pour la tenue  
Lorgu. G. abe

D'un mil neuf  
cent, le conseil  
s'est réuni au  
session ordinaire  
Henri Le Bay  
étaient présents  
Joseph, Bonne,  
Bacon Louis,

absents M. M.  
Laurent, Kerg

M. Le Couv  
Le conseil municipal  
de la part qui lui  
faire de la comite  
1<sup>er</sup> Le Conseil municipal  
tion en vue de payer  
et le loger de l'inst



3<sup>e</sup> Le Conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à employer les ressources disponibles votées pour réparation des chemins vicinaux à faire construire des acquits dans le chemin vicinal n<sup>o</sup> 8 aux abords de Cyhan (un sommaire de 300 francs environ)

4<sup>e</sup> Le Conseil émet un avis favorable à la demande commune de bien de famille pour les M<sup>rs</sup> Arcoit Yves Marie, Le Gall Yves Michel, Gourmelon François Pierre Marie, Boissel Jean Louis Vivant, Quen

Le conseil émet également un avis favorable en faveur du M<sup>r</sup> Hédouin Pierre soldat au 1<sup>er</sup> rég<sup>t</sup> d'Artillerie

J. Le Goff Brienne Lb Le Goff  
 R. Le Goff Bacon  
 Y. Michel Feunteun Y. Michel R. Martin  
 J. Bacon G. Hédouin  
 H. Le Goff  
 m<sup>r</sup>

Le Conseil municipal de la commune d'Erqui-gabon est convoqué pour dimanche 20 mai à 7 h et demie du soir à l'effet de procéder à l'élection du maire et adjoints et à l'attribution du conseil municipal

Erqui-gabon le 16 mai 1900

L. Hédouin  
 H. Le Goff

L'an mil neuf cent le vingt mai à sept heures et demie du soir les membres du conseil municipal de la commune d'Erqui-gabon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 14 mai courant, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884. Étaient présents Monsieur les Conseillers municipaux Boissel, Le Goff Louis, Laurent Yves Marie, Le Goff Pierre, Hédouin, Saladin, Bacon Louis, Lozach, Boissel, Bacon

Dans les fonctions  
 des conseillers municipaux

Dormeur  
 Royou  
 absent  
 Le sieur  
 Maire q  
 tats cons  
 talle. B  
 Royou  
 Bacon  
 Hédouin  
 Boissel  
 Saladin  
 absent  
 M. Bacon  
 ensuite  
 Le conseil  
 1<sup>er</sup> cours  
 lecture de  
 o invite  
 rité absol  
 Chaque  
 mis ferme  
 blanc  
 Le D<sup>e</sup>cou  
 Nombre  
 Le D<sup>e</sup>cou  
 un désign  
 votants  
 Hédouin  
 Royou  
 M. Le Goff  
 M. Boissel  
 M. Le Goff

Dornic Louis, Quelven, Briand, Polloir, Le Grand, Le Di,  
 Kerysuel, Le Goff, Heutric, Rannou  
 Absent

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Le Nouy  
 Maire qui après l'apfel nominal a donné lecture des résul-  
 tats constatés aux procès verbaux des élections et de l'avis  
 de la M. M. Le Nouy Henri, Le Nouy Louis, Dornic Louis  
 Kerysuel, Laurent, Polloir Beni, Laurent Jean Marie,  
 Bacon Joseph, Feunteun Mathias, Bacon Louis, Heutric  
 Henri, Quelven Louis, Briand Jean, Rannou Louis.  
 Briand Beni, Le Corre Henri, Le Di Joseph, Le Di Beni,  
 Salain Yves, Le Grand Jean, Le Goff Henri  
 Absent M. Girant Yvon, qui s'est fait excuser  
 M. Bacon Louis, le plus âgé des membres du conseil a pris  
 ensuite la présidence

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Dornic Louis  
 Election du Maire

1<sup>er</sup> tour de scrutin. Le président, après avoir donné  
 lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884  
 a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la ma-  
 jorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire  
 Chaque conseiller municipal, a l'apfel de son nom, a re-  
 mis fermi au Président son bulletin de vote écrit sur papier  
 blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	90
à l'écrit: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	45
M. Le Nouy Henri	71
M. Briand Beni	19
M. Le Nouy Henri ayant obtenu la majorité	

Je voudrais bien autoriser  
 disponibles votés pour  
 construire sur acquies-  
 bord de l'écrit une somme  
 la demande commune tou-  
 vers. Marie, Le Gall Yves  
 Marie, Briand Jean Louis  
 rable en faveur du M. Heutric  
 Marie Le Corre  
 Marie Bacon  
 pelin Briand  
 Heutric  
 de Beau  
 m. m.  
 muni de l'écrit-gabriel  
 ai à 7 h. 1/2 de midi du mat.  
 maire et adjoints et a été  
 400  
 dit heures et demi de scrutin  
 la commune de l'écrit-gabriel  
 suite des opérations de  
 la salle de la mairie  
 par le maire, co-président  
 du 5 avril 1884  
 illers municipaux  
 Marie, Le Corre, Jean  
 Beni, Bacon Joseph

absolue a été proclamé

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes termes et sous la présidence de M. le Baron Henri Baire à l'élection du premier adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne à déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître

20

Reste pour le nombre de suffrages exprimés majorité absolue

0

20

ont obtenu M. Bion dix-sept

17

M. Laurent 7

7

Baron Louis une

1

M. Bion Baire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

20

0

20

11

ont obtenu M. le Baron Louis quatorze

14

Laurent 7

7

de Goff Henri

2

Dornie Louis

1

Baron Louis une

1

M. le Baron Louis ayant obtenu la majorité absolue

Les suffrages, a été proclamé adjoint

maire Loyau's

Kergourlay P. Le Grand P. Le Grand H. Le Beau  
Le Beau P. Le Grand P. Le Grand H. Le Beau

Rannou Bacon Yvelles Le Goff Feunteun  
Maurin Yves B. Reiss H. Le Beau  
Le Dé Le Grand L. Bacon H. Le Beau

M. le maire donne connaissance au conseil d'une demande  
de titre de coutume de famille des sieurs Laurent Auguste  
Buron Pierre inscrit de la classe 1899 et Le Beau Alain  
inscrit de la classe 1899 et Le Hoch Jean inscrit de la  
classe 1890

Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable excepté

maire

P. Le Grand P. Le Grand H. Le Beau  
Le Beau P. Le Grand P. Le Grand H. Le Beau

Rannou Bacon Yvelles Le Goff Feunteun  
Maurin Yves B. Reiss H. Le Beau  
Le Dé Le Grand H. Le Beau L. Bacon

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
convoqué pour dimanche prochain 27 mai à 4 heures du ma-  
tin, pour la session ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabrie le 24 mai 1900

Le Maire  
H. Le Beau

Le 21 mai neuf cent, le vingt-sept mai à sept heures du  
matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la  
session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de H. Le Beau  
Le Beau maire

Etait présents M. M. Yvelles, Le Beau, Bacon, Briand.

baire  
maire adjoint  
dans les mêmes termes et sous la  
même forme à l'exception de

Donne les résultats suivants  
de scrutin

contenant pas une	20
lesquels les votants se	0
suffrages exprimés	20
sept	11
une	17
	1
	1

la majorité absolue des

maire adjoint  
dans les mêmes formes, à l'exception

de scrutin

Donne les résultats suivants

contenant pas une	20
suffrages exprimés	0
	20
	11
	14
	3
	2
	1

la majorité absolue

Bacon Louis, Bacon Joseph, Corach, Feunteun, Salais, Le Goff  
 Le Di, Dornic, Laurent, Le Roux mari  
 Absents M. M. Kollon, Rivin, Le Corre, Le Grand, Girant,  
 Hentrie Bannou, Keryantay.

M. Dornic Louis élu secrétaire

Le Conseil statuant sur les opérations de la Comptabilité

pour l'exercice 1899. Ordonne :

les Recettes pour la somme de . . . . . 13900.55  
 les Dépenses pour . . . . . 13058.60

Excédant des recettes propres à l'exercice 1899 . . . . . 841.95

Augment et Diminution Reportés à l'exercice de  
 l'exercice antérieur . . . . . 3124.53

Excédant définitif de l'exercice . . . . . 3966.51

En crédits à reporter etant de . . . . . 3274.36

Il ne reste disponible que la somme de . . . . . 652.53

Le Conseil approuve la Gestion du Bureau de Bienfaisance  
 pour le même exercice sans :

Recette . . . . . 1367.28

Dépense . . . . . 1374.58

7.30 Excédant de Dépense

774.60

767.30 Excédant de Recette au 31 Mars 1899

Le Conseil sollicite de la bienveillance de Monsieur le  
 Ministre de l'Instruction Publique la faveur d'obtenir une  
 concession de matériel d'enseignement pour le 1er et le 2<sup>e</sup>  
 Classement de l'École de filles.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre  
 du Préfet en date du 21 Mai courant au sujet du matériel  
 de la nouvelle école de filles, l'École à Matour, sur le  
 la subvention de l'Etat pour la construction de cette école  
 qui ait été encaissée, et que le décompte de fin de l'exercice  
 venant de l'enseignement soit connu, les fonds de

Teunteun, Salaiin, Le Goff.  
maire  
Bour, Le Grand, Gerant.

Comptabilité  
13900 - 95  
13033 - 60  
-----  
867 - 35  
3124 - 53  
-----  
3966 - 38  
3274 - 36  
632 - 55

Bureau de Bienfaisance  
Bureau de Népouan  
le 31 Mars 1900  
Monsieur le  
d'obtenir  
pour le  
M  
du mobilier  
jusqu'à la 4<sup>e</sup>  
est. tous  
des  
fonds

Jeune employé à l'Échelle de Mobilité  
Le Conseil propose les Récom. de la formation de la puy-  
de hypochèques ligées pour l'acquisition de terrain à long  
à long.  
Le Conseil adopte la proposition de l'ingénieur de l'habitation  
fait par le Service Vicinal.

J. Le Bay  
maire

L. Bacon Dornier  
Luyac Brion  
Le D<sup>e</sup> Gauray  
saluair  
Teunteun  
Bacon Le Goff  
Le D<sup>e</sup> Gauray

Yullier

Le Maire donne connaissance au conseil de la demande d'un  
M<sup>r</sup> Morchelet Henri soldat au 4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de zouaves, demandant  
à être dispensé du service actif après un an de prison au corps à  
titre de soutien de famille.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable  
L. Le Bay L. Bacon Dornier  
Teunteun Luyac Brion  
Bacon Le Goff  
Le D<sup>e</sup> Gauray  
saluair

Yullier

L'an mil neuf cent, le vingt-quatre juin, à sept heures du matin  
le conseil municipal de la commune de Lognon s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, pour la session ordinaire de mai  
de l'année, sous la présidence de M. Le Bay maire.  
Étaient présents M. M. Teunteun, Quelven, Salaiin, Cau-  
rent, Brion, Le Bay Louis, Quelven, Le Grand, Bacon  
Joseph, Royaulay, Le Bay maire, Méand, Bacon Louis  
Absents M. M. Le Corre, Huitric, Le D<sup>e</sup>, Luyac, Gerant,  
Dollon, Roucou, Dornier

M<sup>r</sup> le Sous Secrétaire  
 1<sup>o</sup> Le Conseil a l'unanimité des membres présents nommé  
 membres de la commission administrative du bureau de bien  
 faisance M. M. Harcoët recteur et M. Viollet et Jean Bann  
 propriétaire cultivateur à Saint-Jacques  
 2<sup>o</sup> Le Conseil vient solliciter un secours de l'Etat, une subvention  
 pour venir en aide aux familles nécessiteuses. Des résolutions  
 Des hommes de bonne volonté appelés à une période d'instru  
 tion, le conseil vote tous les ans un crédit de 50 francs à cet effet  
 3<sup>o</sup> Le Conseil vote une somme de 60 francs à payer les frais  
 occasionés par le traitement de l'enfant le Grant et par  
 la commission départementale de nous accordes une subven  
 tion pour aider à cette dépense due pour traitement à l'Institut Pasteur  
 4<sup>o</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de  
 soutien de famille du M<sup>r</sup> Stevinouff M<sup>r</sup> dont le père est aveugle  
 Le Conseil après avoir délibéré émet son avis favorable à la  
 demande du sieur Stevinouff  
 5<sup>o</sup> Le conseil émet un avis favorable à la demande de titre de  
 soutien de famille du M<sup>r</sup> Languy Alain appelé à accomplir  
 une période d'instruction de 28 jours

J. P. Pour Secrétaire R. Biron  
 Laurent Briand  
 M. le Sous Secrétaire L. Bacon  
 L. Bacon L. Guen

Le conseil municipal de la commune d'Erquy  
 se réunira pour la session ordinaire le dimanche prochain 11 août  
 à 8 heures du matin pour la session ordinaire de 1900  
 d. août

Erquy Gabriel le 11 août 1900  
 Le Maire  
 M. le Secrétaire

M. le Secrétaire  
 M. le Maire

P. Biron  
 M. le Secrétaire

Le mardi neuf cent à sept heures du matin, le conseil municipal de la commune de Lognon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois de août, sous la présidence de M. L. Bouc, maire.

Étaient présents M. M. Louis Le Beau, Bacon Louis, Le Goff, Quelven, Le Du, Traouou, Dornic, Girant, Bacon Joseph, Salais, Aubrie, Le Beau, maire.

Absents M. M. Bolloc, Briand, Laurent, Boivin, Pouteau, Le Grand, M. L. Bouc, Louis du secrétaire, Le Goff, Kerpoulay.

M. Le Beau donne connaissance au conseil d'un devis de travaux supplémentaires destinés à compléter et à améliorer le local scolaire et propose d'y affecter le rabais obtenu à l'adjudication et de demander à l'état l'abandon au profit de la commune de la part qui lui revient d'un rabais de 10 % sur le prix de revient des travaux.

Le conseil après avoir délibéré, approuve les dits travaux supplémentaires et adopte les propositions de M. Le Beau. Le conseil vote ensuite un crédit de 11 39 francs pour les frais de projet pour les enfants assistés.

M. Le Beau donne connaissance au conseil du demandeur du sieur Abocair demandant à être dispensé du service actif après un an de présence au corps, comme tout en de famille.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable. Le conseil nomme pour la révision de la liste des électeurs du tribunal de commerce M. M. L. Bouc, Louis et Dornic.

Le conseil vote une somme de cent francs pour couvrir les frais de concours du comité agricole, et 11 39 francs pour les enfants assistés.

Le conseil demande l'augmentation du traitement du cantonnier communal Pitillon Alain de 5 francs par mois et vote la somme de 11 francs à cet effet.

Le conseil donne gratification au cantonnier communal à prendre sur les 500 francs d'excédant du budget supplémentaire de 1900. Sans vote sur le budget de 1901.

ambus présents nomment  
strative du bureau de la  
de l'édifice Jean Marie  
Joachim  
de l'état, une subvention  
ait une. Les réserves  
appelés à une période de  
de de 10 francs à cet effet  
francs à payer les frais  
enfant le Grand et par  
vous accord et une subvention  
traitement à l'unité par  
contient d'une somme de  
de l'ont le père est assés  
son avis favorable à la  
à la demande, à titre de  
ain appelé à accomplir

in de Boire  
de sur un jour  
L Bacon  
Bacon Le Grand

de Lognon  
prochain 19 ans  
ou ordinaire de  
1900  
Boivin  
Le Beau

~~Le conseil municipal de la commune de Brique-Gabriel~~  
pour couvrir cette somme

L. Bacon  
H. Baucour  
Le Goff  
Le De  
H. Le Beau

A D. Dufour  
H. No  
S

Le maire de la commune de Brique-Gabriel Donné connaissance  
au conseil des Demandes à titre de soutien de fait  
de leur pétition de 13 jours des sieurs  
Pierre, Porcel Jean Louis, Henri Banguy, Jean Le Moigne  
Hergoullay Laurent, Esprit Mathias  
Le conseil après avoir délibéré a émis un avis favorable aux  
demandes

L. Bacon  
H. Baucour  
Le Goff  
Le De  
H. Le Beau

Le conseil municipal de la commune de Brique-Gabriel  
est convoqué pour dimanche prochain 18 novembre à 8 heures  
du matin pour la session ordinaire du mois de novembre  
Brique-Gabriel le 13 9 br. 1900

Le Maire  
H. Le Beau

L'an mil neuf cent, le dix-huit novembre, à huit heures  
du matin, le conseil municipal de la commune de Brique-Gabriel  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence  
de M. Le Beau maire

Étaient présents: M. H. Dornic, Le Beau Louis, Baucour  
Bacon Louis, Corach, Funtun, Bacon Joseph, Goff, Baucour  
Goff, Baucour, Hergoullay. Le Beau maire

1900  
H. Le Beau  
mre

Le conseil  
Dimanche  
mois de





de soutien de familles des vicars Fétin Henri Louis n° 168 du  
 tirage et Guillou Pierre Jean n° 169 du tirage les deux conseil  
 de la classe 1900 et Jean Perri Guéri' yourni de la classe 1899  
 Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leur demande  
 de leur pour la maison d'école; Le Conseil en principe trouve  
 juste la demande qui lui est adressée, mais considère que le  
 budget communal ne peut pas s'acquiescer à cette nouvelle  
 dépense et se permet de demander à la commission départementale  
 s'il elle pourrait nous accorder un secours et dans quelle  
 proportion

H. Le Bay

Le Goff J. P. Pont  
 Mollivé Rannou Lozach  
 Kerquorlay Salain Briand  
 Le Di' Bacon Le Niver

D'an mil neuf cent un, le vingt-quatre février à neuf heures du  
 matin le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabarie  
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
 M. Le Bay Henri maire étaient présents M. M. Rivu, Le Bay  
 Louis, Bacon Louis, Le Coire, Lozach Bacon Joseph, Guent  
 Kerquorlay, Salain, Le Di', Balleu, Le Goff, Briand, Rannou  
 absents M. M. Laurent, Feunteun, Huitric, Le Grand, Guil  
 ven, Dornie

Le Conseil a pris pour secrétaire M. Le Bay Louis  
 M. Le Président donne lecture 1. des articles transcrit ci-dessous  
 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs  
 modifiée par la loi du 9 Décembre 1884  
 2. Du décret du 12 février 1901 concernant les conseils municipaux  
 en vue de procéder à l'élection de leurs délégués et sup-  
 pléants en vue de l'élection qui doit avoir lieu le 31  
 Mars 1901 dans le département  
 3. de l'article 1 et 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des  
 articles 3 et 4 du 31 janvier 1876 visé dans le décret de con-

Le conseil municipal que les  
 ont été inscrites et  
 effectués au  
 1.50  
 1.20  
 110  
 10  
 61 64  
 D. hypothécaire  
 qui fait la commune  
 boug d. cette commune  
 propriétaire est responsable  
 formatiques  
 aut actuellement à l'ég  
 Le Grand a pu  
 au frais de la commune  
 de 177. Ces avances  
 ble au vicar Poupou  
 la caisse communale et  
 visé de droit  
 Des demandes à titre

vocation

### Elections des diligents 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de six diligents  
Chaque conseiller municipal à l'aspect de son tour, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc  
Le dépouillement a commencé à dix heures et a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à déduire, bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0  
Reste pour les suffrages exprimés 15  
Majorité absolue 8  
ont obtenu

M. M. Le Beau Henri	14 voix	Bacon Louis	4
Hollon Henri	12 id	Maunour Louis	3
Bouin Henri	10 id	Le Goff Henri	3
L. Beau Louis	9 id	Salavin Gns	3
Dornic Louis	10	Le Di	2
Quelven Louis	6	Bayouley	2
Bacon Joseph	5	L. Corre	2

### 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à déduire, bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 11  
Reste pour les suffrages exprimés 4  
Majorité absolue 2  
ont obtenu

M. M. Bacon Louis	10
Le Di	2
Erant	1
Maunour	1
Lozach	1

on  
M  
he  
a so  
M  
a  
Be  
ma  
M  
Loza  
Le  
Gu  
br  
Le  
Hom  
bul  
Be  
ma  
ont  
M  
Loza  
Ma  
ont  
M  
La

M. M. Le Beau Henri

LOT# EM02201610754  
MUSEUM OF MODERN ART  
NEW YORK, NY 10020-5009

ont réuni la majorité absolue  
M. Bacon Louis

Election des suppléants  
1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a suivi immédiatement l'affichage des votes  
à donner les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
à dix-huit bulletins blancs ou nuls 0  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés 15  
majorité absolue 8

M. Le Goff Henri	11	Le Di Joseph	2
Lozach Henri	6	Crant	1
Le Corre Henri	6	Briand	1
Queven Lais	2	Bannou	1

ont réuni la majorité absolue  
Le Goff Henri

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné le résultat suivant  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15  
bulletins nuls 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 15  
majorité absolue 8

ont obtenu

M. Le Corre Henri	8
Lozach Henri	6
Bannou	1

ont obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus  
M. Le Corre Henri

La séance a été levée à 11 heures

P. Le Goff Moussey  
Kergourlay Goff Briand  
M. Le Corre L. Bacon  
Bannou Le Lozach Bacon  
Re. Reissu

des diligences  
scrutin  
sans débat et à la majorité  
des diligences  
de l'assemblée, a remis forme  
sur papier blanc  
à dix heures il a donné les résultats  
dans l'urne 15  
ont pas une désignation  
résultats ont fait connaître 0  
résultats 15  
8

M. Bacon Louis 15  
M. Bannou Lais 3  
Le Goff Henri 9  
Le Corre Henri 9  
Le Di 2  
Kergourlay 2  
Le Corre 2  
tour de scrutin  
résultats suivants  
dans l'urne 15  
ont pas une désignation  
résultats ont fait connaître 15  
résultats 10  
2  
1  
1  
1

L'an mil neuf cent un le sept avril à huit heures du matin  
 le conseil municipal de la commune d'Argues Gabriel s'est réuni  
 en session extraordinaire sous la présidence de Herwin & Roux  
 étaient présents Bivou, & Roux Louis, Dornic, Le Bour  
 Feunteun, Briand, Laurent, Keryourlay, Salain, Guillin,  
 & Roux main, Curant, Baannou, Le Goff.  
 Absents. Bacon Louis, Bacon Joseph, Bolloir, Le Grand,  
 Baannou, Le De

M. Le Roux Louis élu secrétaire  
 Le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de travaux  
 supplémentaires (réparations diverses) à la maison d'habitation  
 fourniture de mobilier scolaire etc à exécuter à l'école commu-  
 nale de filles au Bourg; sur les sommes restant disponibles sur  
 le crédit voté pour la construction des nouvelles classes. Economie  
 et rabais de l'entrepreneur, et propose de faire exécuter lesdits travaux  
 supplémentaires par le S<sup>r</sup> Larzul entrepreneur à Pont-l'abbé.  
 Le conseil après avoir donné délibéré autorise le maire à traiter  
 de gré à gré avec le S<sup>r</sup> Larzul, les travaux supplémentaires  
 et fournitures portés au devis et montant à la somme de huit  
 cent quatre-vingt-quatre francs

Pour copie conforme

Le Maire  
 Laurent Guery, Le Bour  
 Feunteun Yves Salain, Le Goff Herwin  
 Keryourlay & Longaich Briand  
 Dornic  
 H. Le Corre  
 Guillin Baannou  
 Le Roux

Le conseil municipal de la commune d'Argues Gabriel  
 convoqué par le 129 mai courant à 7 h 1/2 Du matin  
 le 3. la session ordinaire Du mois mai  
 Argues Gabriel le 25 mai 1901  
 Le Maire

L'an mil  
 Du matin  
 s'est réuni  
 Du mois  
 Était  
 Longaich,  
 Le Roux  
 Absents  
 Grand,  
 M. Le  
 Reint  
 Excédant  
 Pris  
 le C  
 Bureau  
 de 2000 fr.  
 Le Com  
 15 Cent  
 3 Cent  
 5 Cent  
 1 Cent  
 Le Maire  
 de Herwin  
 de ce village  
 qu'une  
 Le conseil  
 demeure les  
 Le respectu

Le vendredi, le conseil municipal de la commune de Lognon-Gubrieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour le 10<sup>e</sup> jour ordinaire du mois de mai sous la présidence de M. H. Le Beau maire. Étaient présents M. H. Beau, Le Beau Louis, Dornic Louis, Loyach, Functun, Girant, Bollar, Laurent, Le Corre, Quelven Le Beau maire, Briand

absents M. H. Bannou, Beyourlay, Baron Louis, Le Grand, Le Di, Selain, Le Goff, Baron Joseph

M. Le Beau Louis élu secrétaire

Résultats de l'exercice 1900.

Recettes	10939.59
Dépenses	10511.83
Excédant de recettes	427.76
Excédant des exercices antérieurs	2966.88
Résultat définitif de l'exercice 1900	3444.64

Le Conseil Municipal approuve le Compte du Bureau de Bienfaisance se soldant par un excédant de recettes de 1336. -

Centimes Extraordinaires

Le Conseil vot. pour l'Annie 1902 -	
15 Centimes pour insuffisance de revenus	1350. -
3 Centimes 1/2 p. l'Assistance médicale	318. -
3 Centimes p. l'Ass. p. Chemin V <sup>e</sup>	450. -
1 Centime p. le Chemin de fer	100. -

Le Maire expose, que par suite de la rectification de la côte de Kerampresal l'ancien chemin vicinal n° 2 aux abords de ce village n'est aujourd'hui d'aucune utilité pour le public. Qu'une usurpation d'une portion de cet ancien chemin a déjà été commise. Tout récemment et qu'il y a lieu de mettre en demeure les riverains, d'en acquiescer le sol au profit de leur propriété respectives

avait à huit heures du ma...  
d'Lognon-Gubrieu s'est réuni...  
de Henri Le Beau maire...  
Le Beau Louis, Dornic, Le Beau...  
Beyourlay, Selain, Quelven...  
Le Goff...  
Joseph, Bollar, Le Grand,

comité d'un devis de travaux...  
à la maison d'habitation...  
à exécuter à l'école comm...  
comme restent disponibles se...  
de nouvelles clauses. Econom...  
de faire exécuter les dite tra...  
l'entrepreneur à Pont-l'abbé...  
les autoriser le maire à tra...  
les travaux supplémentaires...  
tant à la somme de huit

Pour copie conforme

Le Maire.  
Henri Le Beau  
Selain, Le Goff, Hovré  
Loyach, Briand  
Le Corre  
M. H. Bannou  
Roisin

nomme d'Lognon-Gubrieu...  
à 7 h 1/2 du matin pour le...  
mois mai...  
abonné le 25 Mars 1901  
Le Beau maire

Le conseil à l'unanimité, partage l'avis de M. le Maire et Demande  
au conseil même, à être autorisé à aliéner le dit ancien chemin conformé-  
ment aux indications du plan ci-joint et de procéder aux formalités  
d'expertise prescrites à cet effet

3<sup>e</sup> Le conseil vote la suppression des Droits sur les bois  
sous hypochèques tels que vin, cidre, bière etc et vote un droit de  
neuf francs par hectolitre sur les alcools à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908  
jusqu'au 31 Décembre 1906

4<sup>e</sup> Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de  
M. le Préfet concernant le N. Gaurmelan Mare aliéner actuelle-  
ment aux aliénés à Quimper

Le Conseil après avoir délibéré sur l'état de nos finances ne saurait  
prendre aucune détermination pour augmenter encore nos  
Dépenses

*M. Rolland*

Le Maire donne connaissance au conseil de la question de  
la création d'un fruit à l'école des garçons au Bourg

a pourvoir  
M. le Maire

Le conseil après avoir délibéré trouve très juste la demande  
de M. le instituteur, mais regrette de ne pouvoir suite un  
moyen de l'état de nos finances

M. le Maire

*M. Rolland*

M. le Maire  
Gaurmelan  
Loyon  
Gullin

Le conseil municipal de la commune de Erquy-gabon  
est convoqué pour Dimanche prochain 26 août à 7 heures  
du matin, pour la session ordinaire du mois d'août  
Erquy-gabon le 21 août 1901

Le Maire  
M. le Maire

En un nul nul  
tin, le conseil  
réuni au lieu  
ordinaire du  
maire

étaient  
de la Cour, Jean  
Salain, Docteur  
de la Cour

absents M.  
M. le Maire  
Le conseil se  
des bâtiments

2<sup>e</sup> Le conseil  
des matrices et  
3<sup>e</sup> Le conseil

communes  
4<sup>e</sup> Le conseil  
les frais de  
supplémentaire

M. le Maire  
M.

En un nul nul  
de la commune  
lation de M.  
stagiaire à la  
commune

M. le Maire  
Julien

partage l'avis de M. le Maire et Demandeur  
à obtenir le dit ancien chemin confondu  
avec le chemin de la paroisse et de procéder aux formalités  
d'usage

suppression des Droits sur les bois  
M. le Maire a voté un droit de  
les alcools à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1902

naissance au conseil d'une lettre de  
M. Gourmelon Maire ancien actuel

sur l'état de nos finances ne voudrait  
avoir augmenté encore nos finances

au conseil de la question de  
degarçons au bourg  
travaux très justes la demande  
supplémentaire de nos finances

M. le Maire H. G. Cor  
M. le Maire  
Loyac'h  
Guellin

commune d'Erquey-Gabrie  
prochain 26 août à 7 heures  
du mois d'août  
1<sup>er</sup> août 1901  
Maire  
L. Moart

L'an mil neuf cent un, le vingt-cinq août, à sept heures du ma-  
tin, le conseil municipal de la commune d'Erquey-Gabrie, s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois d'août, sous la présidence de M. le Maire  
Maire

Étaient présents M. le Maire, M. le Bay Louis, Girant,  
Le Corre, Feunteun, Le De, Guilven, Baron Joseph, Le Goff,  
Salain, Dornic, Kergourlay, Baron Louis, Loyac'h, Herve  
le Bay maire

Absents M. le Maire, Bollev, Le Grand, Bannou, Laurant, Barin  
M. le Bay Louis du secrétaire

Le conseil vote un crédit de 47<sup>50</sup> pour l'assurance  
des bâtiments communaux

2<sup>e</sup> Le conseil vote également un crédit de 60 pour réparation  
des matrices et du plan cadastral

3<sup>e</sup> Le conseil vote un crédit de 100 pour entretien des bâtiments  
communaux

4<sup>e</sup> Le conseil vote un crédit de 20 francs pour couvrir  
les frais de l'élection, prié Monsieur le Préfet d'autoriser un crédit  
supplémentaire pour couvrir ces dépenses

M. le Bay Louis    Le Bay Louis    Le Maire  
Maire  
Le Goff    Kergourlay    Le Maire  
Baron    Le De  
M. le Bay Louis    H. G. Cor  
Feunteun    Guellin  
Loyac'h

L'an mil neuf cent un, le 1<sup>er</sup> septembre, Nous Maire  
de la commune d'Erquey-Gabrie avons procédé à l'instal-  
lation de Mlle Hannel Julie en qualité d'institutrice  
stagiaire à l'école communale des filles au Bay d'ath  
commune

M. l'Institutrice  
Julie Wemel  
Le Maire  
M. le Bay





Le Conseil municipal de la commune d'Erzyu-Gabrieu  
est convoqué pour Dimanche prochain 24 novembre à 8 heures  
du matin pour la tenue de la session ordinaire du mois de

novembre

Erzyu-Gabrieu le 20 novembre 1901

Le Maire

H. Le Beau

L'an mil neuf cent un, le vingt quatre novembre, le conseil  
municipal de la commune d'Erzyu-Gabrieu s'est réuni en  
session ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
du mois de novembre, sous la présidence de H. Le Beau  
mairie

Étaient présents M. H. Biou, H. Le Beau Louis, E. Goff, Dornier,  
Saladin, Laurent, Girant, E. Corre, H. Le Beau, maire  
Bacon Louis, Bruant.

Absents M. H. E. De, Beyroulay, Quelven, Bacon Joseph,  
Bolloe, Corach, Bannou, Fournier le Grand

M. H. Le Beau Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale pour

l'année 1902 M. H. Le Beau Louis et membres de la commission

des réclamations M. H. E. Goff Herve et Bacon Louis

2<sup>o</sup> Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination

de vingt propriétaires fonciers pour former la liste

des répartiteurs pour l'année 1902, sont désignés M. H.

Mahi Jean, Hédelot François, E. Herve Herve, Lannou

François, H. Le Beau Herve (Hérennec) H. Le Beau Alain,

Le Beau Louis, Guiau Jean, Floch Pierre, Fournier Herve,

Laurent G. Herve, Gyon Girant, Michon Alain, Bacon

Joseph, Coustan Louis, Alain Petitlon, Bloch François,

Goyat Herve, Couit Yves, E. Corre Jean Louis

3<sup>o</sup> Le conseil décide que la somme accordée à la com-

mune par le Département et l'état soit répartie de la manière

conseil après avoir  
débiter les  
à crédit de  
le

leur an  
3 enfant  
un en  
le de co  
des actes  
H  
Le Co  
est co  
la ten  
L'an  
matin,  
réuni au  
de me  
Étaien  
Joseph  
Bolloe  
Absents  
Dornier  
M. H.  
1<sup>o</sup> Le Ma  
Du budg  
Dépenses  
Embu  
L'infant  
Secours  
Abonier  
A. Le  
2<sup>o</sup> Le con

suivante aux réserves dont les noms suivent Hervé Coustant  
 enfants 12<sup>e</sup> René Lozach & enfants 10 francs Jean René Guéhen  
 un enfant 8<sup>e</sup> ~~René~~ <sup>René</sup> ~~Lozach~~ <sup>Lozach</sup> enfants 10 francs  
 Le conseil d'après le manie de remplir les formalités de l'hygiène  
 des actes naitissant par ces actes le Cheuf d. Villeneuve  
 H. Le Bauc H. Bauc L. Bauc J. Bauc  
 L. Bauc J. Bauc

Le Conseil municipal de la commune d'Erque-Gabrie  
 est convoqué pour Dimanche prochain 23 février 1902 pour  
 la tenue de la session ordinaire de février  
 Erque-Gabrie le 18 février 1902  
 Le Maire  
H. Le Bauc

L'an mil neuf cent deux, le vingt-trois février à huit heures du  
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erque-Gabrie s'est  
 réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
 du mois de février, sous la présidence de Hervé Le Bauc maire  
 étaient présents M. M. Briant, Le Bauc Louis, Bacon Louis, Bacon  
 Joseph, Laurent, Briant, Kerguelen, Le Goff, Lozach, Bauc  
 Polle, Le Bauc maire  
 Absents M. M. Briant, Le Grand, Feunteun, Le Corre, Guéhen  
 Dornic, Salain, Le De  
 M. Le Bauc Louis élu secrétaire

1<sup>er</sup> Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après inscrits  
 du budget de 1901 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les  
 dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir:

Embr des mandats & quittances	17
Enfants assistés, complément	590
Secours aux réserves Emploi d'une subvention	307
Aliénés Indigents	29793

2<sup>e</sup> Le conseil est d'avis que la somme de 30 francs sera payée par le conseil



...nial n° 8 lui soit remboursé  
 ...s sur les Demandes de Bispana à l'ère  
 ...1901 l'ancien  
 ...tans Pierre n° 138, Feun  
 ...rançois n° 40, Guiguen

...aux Demandes des surnoms  
 ...conseil la lettre de M<sup>e</sup> le  
 ...gouverneur et Demandant au  
 ...pente pour l'école commun  
 ...la demande de M<sup>e</sup> le Préfet  
 ...ances communales ne feront  
 ...blable sacrifice et décide de  
 ...saccés à procurer de l'eau  
 ...stitution préfectorale souv

...roy Laurent J. ...  
 ...Loyac de Goff  
 ...Kergourlay

...mune de Bispana l'ancien  
 ...mai à 8 heures du matin  
 ...de mai  
 ...1902  
 ...roy

...vingt-neuf mai à huit heu  
 ...la commune de Bispana  
 ...ses séances pour le  
 ...sidence de Henri le Roy

Étaient présents M. M. Biau, Le Roy Louis, Rollon,  
 Feunteun, Bacon Joseph, Le Goff, Salain, Donnie, L'écuyer  
 Baron Louis, Kergourlay, Le Corre, Ronneau, Herri le Roy  
 absents M. M. Le Grand, Corach, Guellen, Le D.

M. Le Roy Louis élu secrétaire  
 le Comité a reçu la recette de l'année 1901 pour  
 la somme de  
 la dépense pour l'année  
 Excédant de dépense  
 Excédant des recettes de 2 années antérieures

Reste comme Excédant à l'exercice 1901 3090.91  
 le Comité vote pour 1903 la suppression Extraordinaire

Et après  
 1° 15 cent. pour l'entretien de l'école 1350  
 2° 1 cent. 7 pour l'assistance médicale 150  
 3° 5 cent. pour le chemin n° 2 450  
 4° 1 cent. pour le chemin n° 1 90

Le Comité approuve le Compte administratif de 1901  
 Le Maire soumet à l'approbation du conseil, un acte  
 de cession gratuite en date du 5 mars 1902, par lequel M<sup>me</sup>  
 Violette Etienne et M<sup>me</sup> Violette Marie Perrin épouse  
 de M<sup>e</sup> Le Goff Herri propriétaire à Subventin, consentent à  
 abandonner gratuitement à la commune, une superficie de 7019  
 de terrains pour la construction du chemin vicinal ordinaire  
 n° 8 de L'écuyer à S<sup>t</sup> Guinolé  
 Le conseil à l'unanimité, approuve l'acte précité et dispense le  
 Maire de remplir les formalités d'hypothèques, la valeur des terrains  
 cédés ne dépassant pas 500<sup>f</sup>

*(Signature)*  
 Le Maire  
 Le Roy Louis  
 Salain Jean Le Goff Kergourlay  
 Le Corre Donnie Feunteun  
 Bacon Joseph

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabéri  
est convoqué pour Dimanche prochain 3 août à 8 heures du  
matin, pour la session ordinaire du mois août.  
Erqui-gabéri le 27 juillet 1902

L'an mil neuf cent deux, le trois août à 8 heures du matin  
Le conseil municipal de la commune d'Erqui-gabéri s'est  
réuni au lieu ordinaire des séances, pour la session ordinaire  
du mois d'août, sous la présidence de Herve Le Raumain  
étaient présents M. M. Saladin, Le Di, Guilven, Bacon  
Joseph, Bacon Louis, Le Corre, Hergoualay, Laurant, Lozach  
Dornier, Le Raun Louis, Sciau, Pollou, Eriant, Le Raumain  
Absents M. M. Le Grand, Braut, Barron, Teunter.

M. Le Raun Louis élu secrétaire

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de  
dispenses de leur période d'instruction de 28 et 13 jours  
auxquels ils sont convoqués en 1902, des sieurs Esparandais,  
Vigier Jean, Herminou Corentin, Bihan Joseph  
Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable  
à leurs demandes

Le Maire Louis Le Raun  
Le Secrétaire Herve Le Raumain  
Bacon Louis, Guilven, Laurant, Lozach, Dornier, Sciau, Pollou, Eriant, Le Raun Louis

L'an mil neuf cent deux, le quinze septembre, Herve  
Maire de la commune d'Erqui-gabéri, avons procédé à la  
dédicace de la statue communale des filles au bourg de cette commune  
de laquelle installation nous avons dressé le présent procès  
verbal que Herve Le Raumain a signé avec nous  
M. Le Raumain

L'an mil  
Nous Maire  
procédé à  
instituteur  
au bourg de  
avons dressé  
a signé avec

Le conseil mu  
séquie pour  
tu, pour la te  
Erqui

L'an mil ne  
tin le conseil m  
réuni au lieu o  
ordinaire de m  
Raun main  
étaient pris  
sept, Eriant, e  
Jean Barre, B

absents M. M.  
Bacon Louis,

M. M. Le Raun  
Le conseil non  
M. M. Le Raun  
tions M. M. H  
ge Poiru conf  
de vingt sept  
deux pour l'an

L'an mil neuf cent deux, le quinze Septembre,  
Nous Maire de la commune d'Erqui-Gabeui,  
procède à l'installation de M. Ferras, nous  
instituteur stagiaire à l'école communale de garçons  
au Bourg de cette commune. De laquelle installation nous  
avons dressé le présent procès-verbal que M. Ferras  
a signé avec nous.

Ferras

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabeui est con-  
voqué pour dimanche prochain 9 novembre à huit heures du ma-  
tin, pour la tenue de la session ordinaire du mois de novembre  
Erqui-Gabeui le 4 novembre 1902

Le Maire

M. Le Ray

L'an mil neuf cent deux, le neuf novembre à huit heures du ma-  
tin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabeui s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. Le Ray  
Maire

Étaient présents M. M. Le Ray Louis, Le Goff Henri, Bacon Jo-  
seph, Coriant, Corack, Bannou, Dornie, Le De, Salain, Laurent  
Jean Marie, Bellore, Le Ray Marie

Étaient absents M. M. Bion, Feunteun, Guilven, Le Grand, Briant-  
Bacon Louis, Kergourlay, Le Corre

M. Le Ray Louis élu secrétaire

Le conseil nommé pour la révision de la liste électorale par 1900

M. Le Ray Louis et membres de la commission des réclama-  
tions M. M. Henri Le Corre et Jean Berant

2. Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination

de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répartiti-  
ons pour l'année 1902, sont désignés M. M. Mahé Jean,

Medic Françoise, Le Henr Henri, Pennon J. Cois, Le Beauy Henri  
 Kerwinic, Le Beauy Alain, Rannou Louis, Erant yvon, Bacon Joseph  
 Le Macou Alain, Perit Alain, Le Berre Jean, Pennon Jean, Pennon  
 Louis, Kothoic Auguste, Clair Pierre, Henidy Henri, Henidy  
 Françoise, Henidy Pierre, Moati' Louis

3<sup>e</sup> Le conseil nommé pour faire partie de la commission chargée  
 de procéder à la statistique agricole pour l'année 1902 M. Le  
 Beauy Louis

Rannou  
 Loyach  
 Penon  
 Bacon  
 Penon

Le Beauy  
 Dornig Le Goff  
 Le De  
 Lallou  
 H. Le Beauy  
 m<sup>re</sup>

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie est  
 convoqué pour dimanche prochain 30 novembre à neuf heures  
 du matin à l'effet de nommer les délégués et suppléants pour l'élec-  
 tion sénatoriale du 3 janvier 1903

Erqui-Gabrie le 29 novembre 1902

Le Maire  
 H. Le Beauy

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
 s'est réuni le 30 novembre à neuf heures du matin au lieu ordi-  
 naire de ses séances, sous la présidence de M. Le Beauy maire  
 à l'effet de élire les délégués et suppléants en vue de l'élection  
 sénatoriale du 3 janvier 1903

Et avaient présents M. M. Boiva, Bollar, Salais, Fournier,  
 Bacon Joseph, Loyach, Laurant, Le Corre, Kerygarley, Le Goff  
 Erant, Briant, Dornig, Rannou Le Roux

Absents M. M. Le Grand, Le Beauy Louis, Quelven, Le De

Erqui-Gabrie

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDRES. NE PAS OUVRIRE LE COMPARTIMENT  
 LOT# EMC05201610754



ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués  
 M. Bollen Industriel qui a déclaré accepter le mandat  
 Le Beau Henri cultivateur id.  
 Corant Yvon id id.  
 Peunteur Mathias id id.  
 Bacon Joseph id id.

2<sup>e</sup> Tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 à déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés  
 Majorité absolue  
 ont obtenus.

M. Coqch  
 Rivu  
 ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués  
 M. Coqch René cultivateur qui a déclaré accepter le mandat  
 Election des deux suppléants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le  
 des votes a donné les résultats suivants.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 à déduire: Bulletins blancs, ou ne contenant pas une désigna-  
 tion suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés  
 Majorité absolue  
 ont obtenus

M. Ramou	8 voix	M. Médéus
Solain	6 "	Briant
Rivu	4 "	Dormid
Le Roux Louis	2 "	Le Coué
Le Goff	2 "	

ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants  
 Ramou Louis cultivateur qui a déclaré accepter le mandat

M. Coqch René